

n° 369 - Novembre-Décembre 2023

imag

Le magazine de l'interculturel



Sur les sous-identités régionales dans l'immigration
– Vous êtes Italien ?
– Non, je suis Sicilien

Panoramique

Archives de l'histoire coloniale

UNE MATIÈRE VIVANTE !

Dédicace

les lundis cosmopolites

La Ligue des droits humains organise des forums politiques mensuels
dans la perspective des élections en 2024
en donnant la parole à la diversité ethnoculturelle bruxelloise.

Rendez vous les premiers lundis de chaque mois à la Maison Commune à Ixelles
ou podcastez les débats.

La fête de clôture est déjà annoncée : lundi 2 décembre 2024.
Il faut savoir anticiper !





Nathalie **CAPRIOLI**

Célébrons !

C'était en 1983. Au commencement, *Imag* s'appelait l'*Agenda culturel* (puis *interculturel* à partir de 1986) et ressemblait à... un agenda de quelques pages reprenant les activités culturelles organisées par des « communautés issues de l'immigration » – comme on disait à l'époque.

40 ans ont passé. Entre temps, la revue – remarquez que plus elle vieillit, plus elle embellit – s'est confirmée comme outil d'éducation permanente. Œuvre collective par définition, elle propose une lecture critique de la société et met en valeur des actions de justice sociale et de dialogue intercultu(r)el.

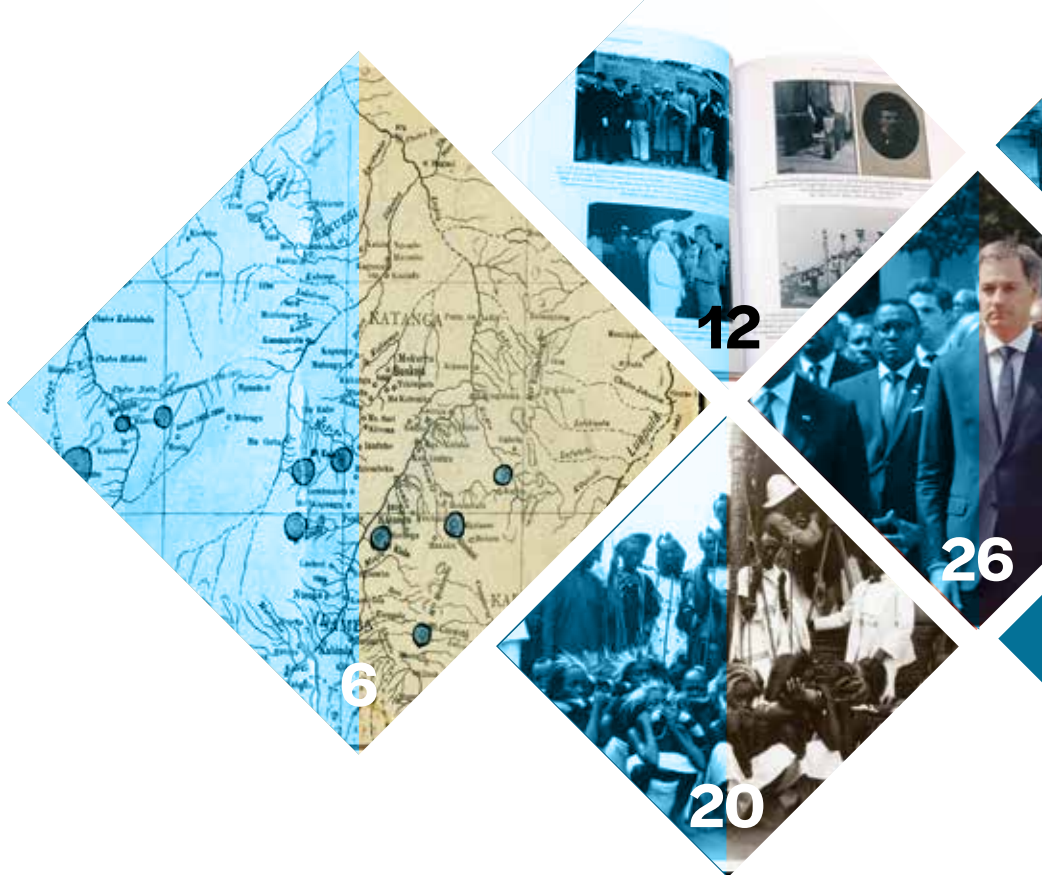
40 ans ont passé, et quoi ? Quel impact avons-nous eu ? Qu'est devenue la société ? Aujourd'hui, même les plus optimistes qui ont beau croire de toutes leurs forces en la cohésion sociale se surprennent à déprimer face aux vents résolument contraires, face à la précarité galopante et aux inégalités croissantes, face aux montées des extrémismes, aux massacres à la tronçonneuse. Refrain triste.

C'est dans ces tourbillons qui voudraient nous emporter que nous nous accrochons à notre parti pris rédactionnel : aller à contre-courant en cherchant à faire émerger notre humanité commune autour des valeurs du respect réciproque et de la solidarité.

Nous nous accrochons aussi à deux maîtres-mots complémentaires dont le sens nous tient en éveil : transmission, invention.

Ces choses se passent dans nos pages, et on n'a pas fini de les faire exister ! Alors, nous qui passons aussi, souhaitons-nous un joyeux anniversaire ; et dans l'élan, souhaitons-nous ensemble, chères lectrices et chers lecteurs, une année 2024 emplie de débats interculturels, de générosité gagnante, d'indignation incessante. ▶

SOMMAIRE



Edito

Nathalie Caprioli 3

Panoramique

Archives de l'histoire coloniale : une matière vivante ! 6

Interpréter les silences 8

Entretien avec Amzat Boukari-Yabara

GPS des archives coloniales 12

Entretien avec Pierre-Alain Tallier

Entre transferts et (dé)classification 17

Bérengère Piret

Lumumba, les mineurs et le silence 22

Quentin Noirfalisse

Des archives pour restaurer le passé ? 27

Ornella Rovetta et Delphine Lauwers

Archéologue musical 30

Sarah Lohisse

Le cas Christophe Colomb 34

Jean Lemaître

Luluabourg / Kananga : une ville à deux vitesses 36

Entretien avec Anne Morelli



Info dessinée

Les Mères veilles39

Illustration de Manu Scordia. Texte de Nathalie Caprioli

Recherche

« Vous êtes Italien ? » « Non, je suis Sicilien » 42

Anthony Caci

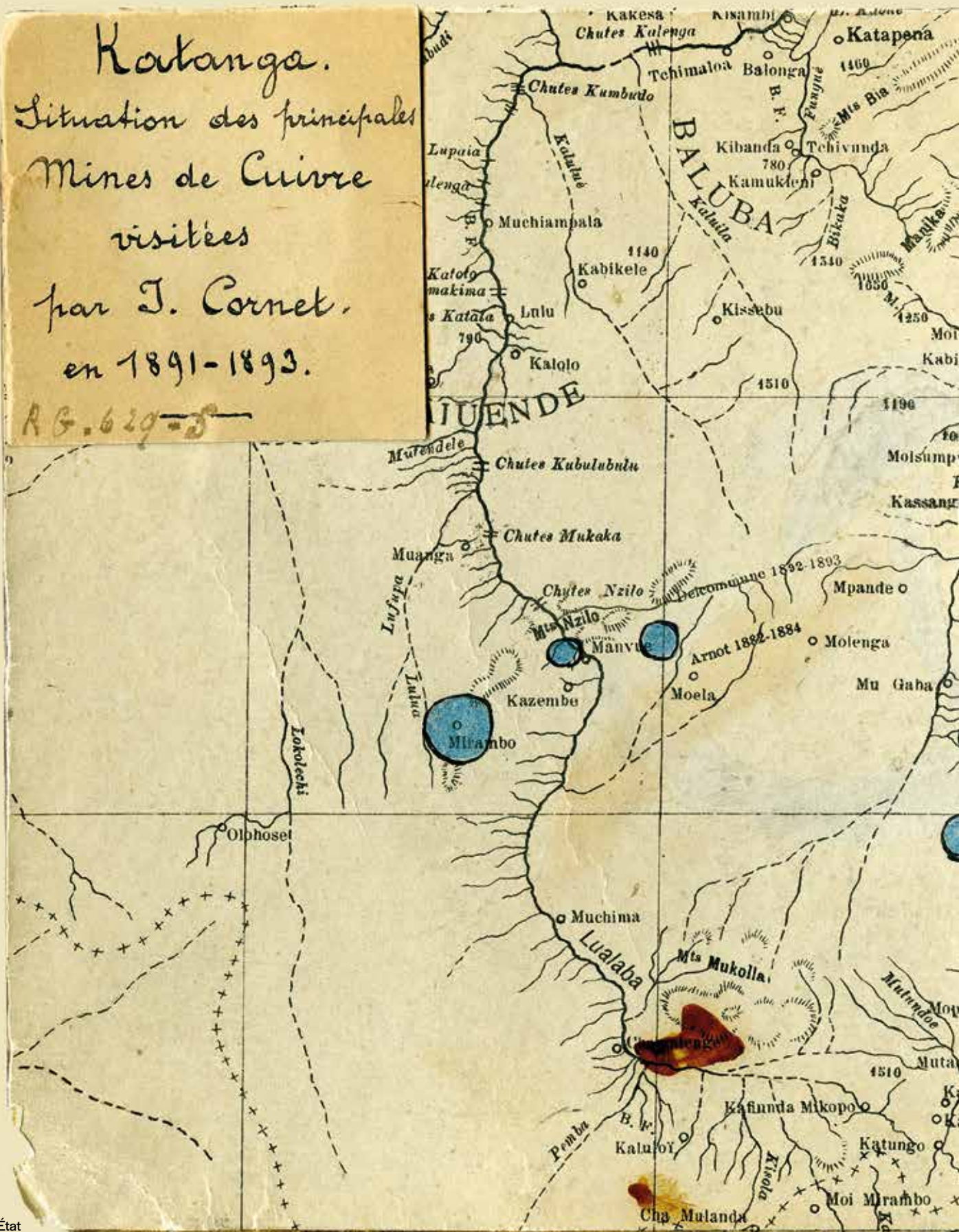
Texte sur photo

Mauvais enfant46

Texte de Marie Darah. Photo de Massimo Bortolini

Katanga.
 Situation des principales
 Mines de Cuivre
 visitées
 par J. Cornet,
 en 1891-1893.

RG. 629-5



PANORAMIQUE

Archives de l'histoire coloniale Une matière vivante !

Pour écrire l'histoire, on a besoin des archives : on a besoin de les consulter, de les recouper, de les analyser. Il en va ainsi des archives de l'histoire coloniale. Une affirmation bien banale... qui devient une aventure aussitôt qu'on se questionne sur le contexte dans lequel ces sources ont été produites, comment elles ont été réparties au moment des indépendances, et aussi qui sont les absents et absentes dans ces documents.

Sur le marché des archives, l'information est plus ou moins accessible, et parfois pas du tout, entre celles perdues, ou en perdition, faute d'être répertoriées dans des fonds, ou celles classifiées pour des raisons politiques ou juridiques. Cette mise à disposition (physique ou numérique) fait partie des défis à relever pour continuer à écrire l'histoire coloniale. En effet, comment éclairer le passé indépendamment de ce que les pouvoirs coloniaux et leurs savoirs avaient – de manière intéressée et sélective – décidé d'en faire émerger ?

Loin de la poussière et des corridors sombres associés aux archives, nous sommes face à une matière en mouvement, qui vit grâce aux « passeurs et passeuses du passé » – archivistes, documentalistes, historiens, et tout un chacun.

INTERPRÉTER les silences

Docteur en histoire de l'EHESS à Paris, Amzat Boukari-Yabara a pour sujet de prédilection l'histoire engagée des indépendances et du panafricanisme. Les archives de l'histoire coloniale, il connaît ! Il livre ici une analyse critique de la production de ces archives jusqu'à leur traitement.

Selon vous, comment parvenir à produire un nouveau narratif de l'histoire coloniale qui ne parte pas uniquement du point de vue occidental ?

Amzat Boukari-Yabara : L'administration coloniale a créé des documents pour contrôler les populations, et pour informer les pouvoirs exécutifs des métropoles, voire l'opinion publique européenne, sur les actions qu'elle menait en Afrique. L'archive coloniale est donc une sélection de l'information puisque ceux qui la produisaient discriminaient l'information des colonisés, créant de fait des archives asymétriques où le colonisé est invisibilisé puisqu'on a considéré que son actualité n'avait pas à être archivée.

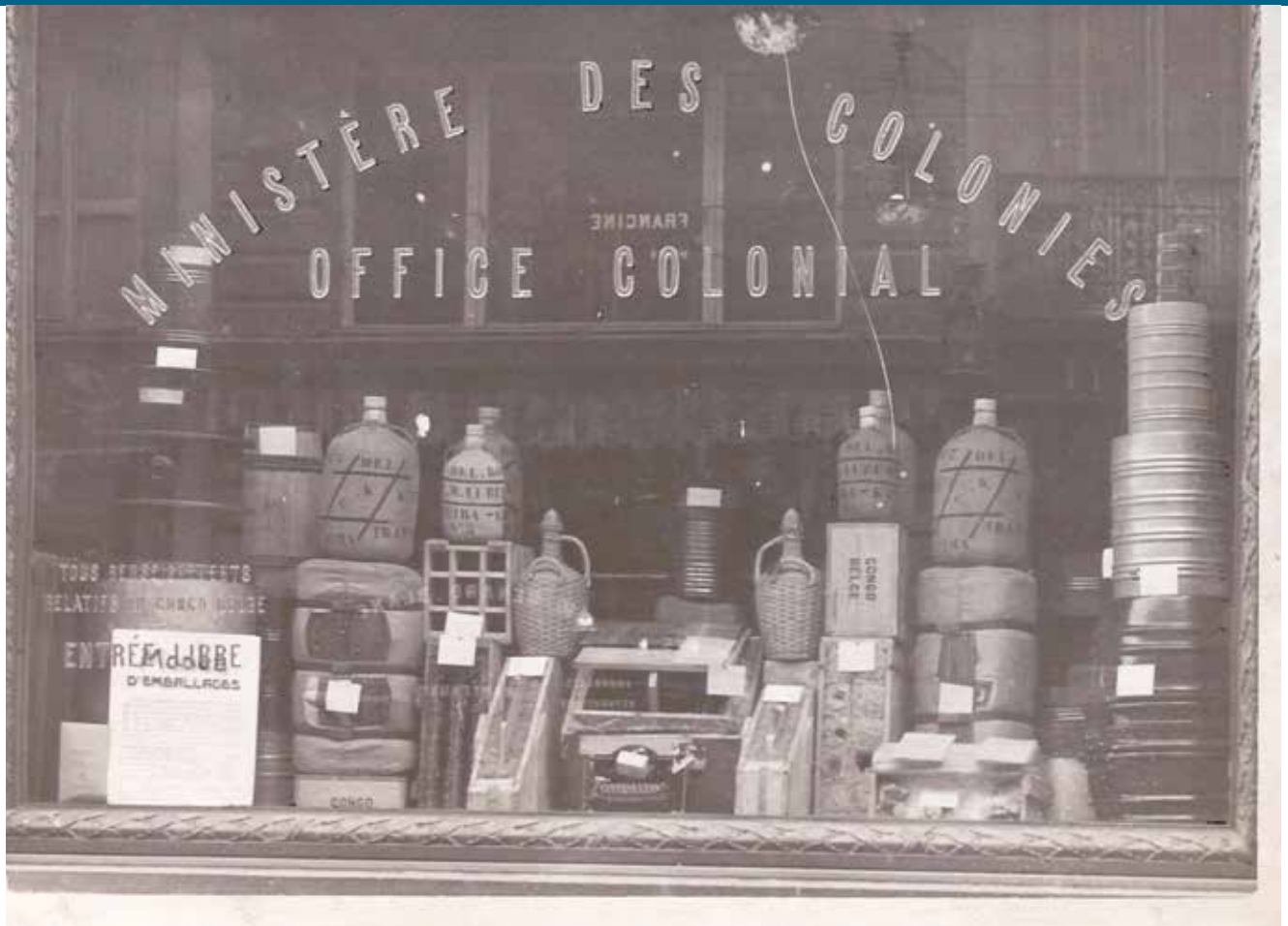
Du coup, il y a une déperdition et une silenciation de l'histoire du colonisé et de son point de vue. C'est face à ce constat que la question des sources orales est réapparue. En général, celles-ci n'ont pas été consignées par écrit parce qu'elles n'étaient pas utiles au pouvoir colonial. Or, les étudier permet de changer le point de vue et participe à décoloniser les archives coloniales.

Les sources orales sont souvent critiquées : elles ne seraient pas fiables vu qu'elles reposent beaucoup sur la mémoire, par définition limitée. Ce sont pourtant des sources comme d'autres, qui nécessitent un même travail de contextualisation et de croisement des informations avant de mesurer ce qu'on peut en retirer. Cela dit, l'écrit

aussi peut être lacunaire et biaisé. Tout dépend de l'histoire qu'on veut écrire. Une histoire officielle ou une histoire populaire ? Attend-on de l'archive qu'elle nous donne une vérité historique ou du sens historique ? La vérité et le sens sont deux choses différentes. Une archive peut révéler une vérité historique qui n'a aucun sens. Cela nous renvoie par exemple aux archives de propagande, construites pour fabriquer l'opinion : elles produisent ainsi une vérité sur la mission civilisatrice qui ne fait pas sens par rapport à la politique coloniale. La vérité sur la colonisation, on ne pourra la connaître qu'à travers les colonisés... invisibilisés, puisque l'archive avait notamment pour vocation de convaincre l'Europe que la colonisation était positive.

Les historiens se doivent de convoquer une diversité de sources : orales, matérielles, artistiques, économiques, y compris les sources des compagnies privées qui, malgré leur accès malaisé, permettront de toucher par exemple à l'histoire du capitalisme ou des pratiques d'esclavage au 20^e siècle – une autre façon de contrebalancer l'histoire coloniale officielle.

Principalement dans les années 1970, s'est développée l'histoire des résistances africaines. Pour ce faire, on a étudié comment l'archive coloniale s'est réajustée par rapport aux résistances anti coloniales et aux politiques de répression. L'histoire de la fiscalité coloniale nous donne ainsi pas mal d'informations sur le refus de payer l'impôt comme acte de résistance.



Magasin de l'Office colonial à Bruxelles.

© Archives de l'État

Les silences dans les archives sont des faits qui n'ont pas accédé au statut d'archive. A l'historien de les interpréter! Que révèlent-ils ? Quand, subitement, aucune archive ne mentionne telle révolte dans tel village, on se dit qu'il est impossible que l'administration coloniale n'en ait pas été informée mais qu'il y a eu, à un moment donné, un phénomène de censure. Il faut alors creuser la question : c'est tout un travail d'interprétation et d'enquête auquel des historiens locaux, forts d'une connaissance de faits par la tradition orale, peuvent aussi prendre part. A cela s'ajoutent les journaux anticolonialistes ou simplement locaux qui abordaient déjà ces questions, même s'ils étaient peu nombreux. Des biographies d'intellectuels africains et des sources littéraires apportent également des explications sur la façon dont ils ont vécu la colonisation.

Pour écrire l'histoire culturelle, sociale et politique, il est important d'inclure la dimension matérielle des sources, notamment les œuvres d'art et les objets. La présence d'autant d'objets africains ici résulte, selon le point de vue,

d'une conquête militaire et politique, ou d'une résistance vaincue. L'enjeu actuel n'est pas tant la restitution de ces objets que d'écrire l'histoire qui se cache derrière ces objets.

Bref, il ne peut pas y avoir d'histoire commune s'il n'y a pas une réflexion sur les archives. On est obligé d'écrire cette histoire commune de manière rétrospective, parce que le principe de la colonisation était de tout faire pour ne partager aucune histoire commune. Preuve en est la séparation asymétrique des archives au moment des indépendances.

Que voulez-vous dire ?

Amzat Boukari-Yabara : Au moment des indépendances, on a assisté à un marché des archives. Concernant les archives coloniales françaises¹, elles ont été partagées entre la France et chacune de ses anciennes colonies sous des modalités différentes. Si on prend le cas des



© Archives de l'État

Affiche annonçant une conférence sur l'autonomie du Congo, 21 mai 1958.

archives de l'Afrique équatoriale française – c'est-à-dire le Congo-Brazzaville, le Gabon, le Tchad, la Centrafrique – une partie a été gardée en France aux Archives nationales d'outre-mer d'Aix-en-Provence. Et l'autre partie a été divisée entre Pointe-Noire (l'ancienne capitale coloniale du Moyen-Congo) et Brazzaville (l'actuelle capitale de la République du Congo). Un historien en Afrique qui travaille sur cette période doit d'abord identifier comment les archives ont été découpées et éclatées au moment des indépendances. C'est assez compliqué parce que les catalogues sont rarement précis sur la description des fonds d'archives. C'est seulement en accédant au matériel qu'on peut se rendre compte du contenu réel.

Outre le partage asymétrique des archives, il y a l'idée que l'histoire du Sénégal ou de la République démocratique du Congo (RDC) par exemple ne débiterait qu'en 1960 – ce qui n'a pas de sens. L'histoire ne s'arrête pas ; elle continue. La colonisation rappelle qu'avant elle, il y avait déjà des indépendances. On ne peut donc pas prétendre que l'histoire du Sénégal ou de la RDC commence par les indépendances en 1960.

A partir de 1960, le défi a été en revanche de se construire en tant que nation, mais sans archives ni cadre historique autre que celui de la colonisation. C'est pour cette raison

que, dans les années 1960, on observe un boom où toutes les histoires doivent s'écrire : il faut expliquer qu'on a une grande histoire ! L'exercice s'opère dans un contexte où les sciences humaines et sociales n'ont pas été décolonisées, ce qui pose des soucis puisque les sciences humaines qui ont accompagné la colonisation avaient pour particularité d'avoir été productrices de relations antisociales, dans la mesure où elles avaient pour objet de diviser, d'opposer, de contrôler, de hiérarchiser, de créer des tribus, alors qu'elles sont censées expliquer comment on fait société ou collectivité. C'est cette question qui arrive aujourd'hui : décoloniser l'université, les bibliographies, les historiographies, c'est démanteler et repenser les cadres du 19^e siècle qui n'ont plus de raison d'être au 21^e siècle. L'ignorance de l'opinion publique européenne à ce propos est notamment entretenue par la difficulté pour des historiens africains d'écrire cette histoire de leur point de vue d'anciens colonisés. Pour interpellier cette opinion européenne, il s'agit d'étudier la fabrique de la mémoire, de l'oubli, du déni à travers les archives dont certaines ont dénoncé des crimes – on ne pouvait pas dire qu'on ne savait pas.

A propos de l'ambition d'écrire une histoire commune, comment évaluez-vous l'état d'avancement de la chose ?

Amzat Boukari-Yabara : Nous en sommes encore loin, même si un projet comme l'Histoire générale de l'Afrique par l'UNESCO en a montré la possibilité. La relation demeure asymétrique. Un premier défi serait que, du côté africain, on ait connaissance aussi de l'histoire de France ou de Belgique, et qu'on ait potentiellement une capacité à écrire cette histoire-là du point de vue de la colonie. Je pense en effet qu'on ne peut pas écrire une histoire commune si on ne maîtrise pas, à peu près au même niveau, et l'histoire de l'Afrique et l'histoire de l'Europe. Dans quelle mesure

*"Il y a histoire commune
quand il y a enjeu commun.*

Et je ne suis pas certain aujourd'hui

qu'il y ait des enjeux communs.

*Parce que tous les conflits
et litiges n'ont pas été réglés."*

des historiens africains peuvent-ils être et doivent-ils être légitimes pour écrire l'histoire de l'Europe, en sachant que n'importe quel historien européen ne se pose pas la question de sa légitimité à écrire l'histoire du Congo ou de l'Afrique – histoire extravertie puisqu'elle est écrite de l'extérieur et que ses principales sources sont à l'extérieur ?

Je n'ai pas le sentiment qu'on soit dans une volonté de corriger cette asymétrie, à laquelle s'ajoute une asymétrie professionnelle : pour un historien africain, on doit compter plusieurs dizaines d'historiens européens.

... et de ces historiens africains, combien sont-ils formés en Occident, comme vous ?

Amzat Boukari-Yabara : En Afrique, il y a des bonnes facultés d'histoire. Les étudiants formés en dehors de l'Afrique représentent une minorité.

Aujourd'hui, il existe un cadre africain « compétitif » dans un marché de l'histoire globale, même s'il n'est pas doté des mêmes moyens que les laboratoires européens, américains ou du Golfe. Je pense à la communauté d'historiens panafricaine CODESRIA : le Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, basé au Sénégal. Par ailleurs, en novembre dernier à Philadelphie, j'ai participé à la 65^e édition de l'*African Studies Association*. C'est le plus grand rassemblement de chercheurs qui travaillent sur l'Afrique. Depuis 65 ans, il a toujours eu lieu aux Etats-Unis, jamais en Afrique. Il a fallu la pandémie du Covid pour qu'une réunion s'organise

à distance, permettant ainsi la participation de chercheurs africains. Récemment, en réaction, des chercheurs africains ont décidé de créer son équivalent mais en Afrique, afin de souligner la nécessité de venir en Afrique pour écrire l'histoire

de l'Afrique. C'est en effet essentiel pour comprendre les questions qui se posent dans les sociétés africaines. Si on écrit une histoire du Congo depuis la Belgique juste à partir des archives, on ne parviendra pas à tenir compte des questions concrètes et précises qui traversent la société.

Il y a histoire commune quand il y a enjeu commun. Et je ne suis pas certain aujourd'hui qu'il y ait des enjeux communs. Parce que tous les conflits et litiges n'ont pas été réglés. Existe-t-il une histoire commune de Patrice Lumumba entre la Belgique et le Congo² ? C'est dans ce contexte que des communautés d'historiens entreprennent des *Congo Studies*, des *Congo Network*, etc., et produisent une histoire critique. Mais à quel point est-elle considérée par les pouvoirs publics comme étant une histoire commune ? C'est toute la question des tensions entre l'histoire officielle et l'histoire critique. ▀

Propos recueillis par **Nathalie Caprioli**

[1] Sur la répartition des archives coloniales belges, lire l'interview de Bérengère Piret, en pages 17-21 de ce dossier.

[2] Lire « Lumumba, les mineurs et le silence » de Quentin Noirfalisse, en pages 22-26 de ce dossier.



Entretien avec **Pierre-Alain TALLIER**
Chef de département aux Archives générales du Royaume

GPS des archives coloniales

Publié en 2022 après dix ans de recherche, le Guide des sources de l'histoire de la colonisation a identifié 20 km d'archives disponibles, conservées dans plus de 80 lieux en Belgique. Depuis lors, grâce à cet ouvrage et à de nouvelles découvertes, un kilomètre supplémentaire a été ajouté. Co-directeur du Guide et chef de département aux Archives générales du Royaume, Pierre-Alain Tallier explique l'enjeu d'un tel outil. Une archive est une matière qui vit quand elle est organisée, qui meurt quand elle est en déperdition.

Quel a été le déclencheur de ce Guide ? Qui a décidé en 2009 qu'il était temps d'y consacrer des moyens humains et financiers pour le générer ?

Pierre-Alain Tallier : C'est l'histoire d'une conjonction d'éléments. Depuis plus de 20 ans, nous accueillons des chercheurs et des archivistes africains pour les informer à la fois sur la discipline (l'archivistique) et sur les sources d'archives relatives à l'histoire coloniale disponibles en Belgique. En tentant de rassembler les informations, nous nous sommes rendus compte qu'il manquait un outil. Ces archives étant extrêmement nombreuses et dispersées dans une multitude d'institutions, nous avons une connaissance vague sur ce qui était conservé. Il était très difficile pour un chercheur ou un archiviste, même en Belgique, d'avoir une vue globale sur l'ensemble des sources disponibles. Face à ces obstacles, je me suis dit qu'il y avait une obligation de lancer un projet de recherche pour poser les jalons de ce guide des archives de l'histoire coloniale. Ainsi, sans vraiment le demander, les chercheurs et archivistes africains ont été les initiateurs du Guide.

Nous avons présenté le projet au secrétaire d'Etat à la Politique scientifique, lequel nous a attribué les subsides pour financer quatre chercheurs à temps plein pendant quatre ans et toute une équipe qui a gravité autour d'eux.

En quoi le Guide est-il « bien plus qu'une simple compilation des sources disponibles », comme annoncé dans les pages d'introduction ?

Pierre-Alain Tallier : Ce guide répond à une triple nécessité: scientifique, sociétale et mémorielle, mais l'aspect le plus novateur concerne le partage des archives. En archivistique classique, on considère que le producteur

des archives reste le seul propriétaire des archives. Il décide donc de leur destination finale et des mesures en matière de conservation. Ainsi, les archives publiques belges appartiennent à l'État belge et sont gérées par l'État belge en fonction de ses préoccupations – c'est une question de souveraineté par rapport aux archives.

Dans le cas d'archives liées au passé colonial, on est face à des archives produites sur des territoires qu'aujourd'hui l'État belge ne contrôle pas. Cependant, elles ont bien été produites par l'État belge. Toujours en archivistique traditionnelle, ce sont des archives qui ressortent de la souveraineté de l'État belge. À la différence par exemple des objets d'art produits par des Africains, pour lesquels le fait de s'en accaparer pose un problème. Dans le cadre des archives coloniales, la dimension est différente. Si elles concernent des Belges qui ont vécu au Congo, il est normal que les descendants puissent accéder à ces archives, mais elles concernent aussi le Congo et à ce titre les citoyens congolais doivent pouvoir y accéder également. Or, si elles sont accessibles en théorie, elles le sont beaucoup moins en pratique en raison de la distance et des difficultés à pouvoir se rendre en Belgique. C'est pourquoi on a développé, dans la même ligne que le Conseil International des Archives et d'autres institutions, la notion d'archives partagées : elles ne sont pas la seule propriété de l'Etat belge, mais elles appartiennent à différentes communautés.

La numérisation participe aussi à un partage plus large. Où en êtes-vous concernant les archives coloniales ?

Pierre-Alain Tallier : A mes yeux, on pourrait dépasser la question de la conservation physique des originaux... bien que, parfois, tenir des archives en main permet d'assouvir des émotions, voire facilite la reconnaissance politique

*Pour digitaliser les 20 km d'archives
coloniales, nous avons calculé
que le montant total s'élèverait
entre 40 et 45 millions d'euros.*

d'un événement. Mais à l'heure du numérique, le fait de pouvoir rapidement reproduire

des documents et de les donner à disposition du plus grand nombre constitue un avantage pour de nombreux services d'archives. Il est donc plus facile de procéder à une numérisation, surtout dans le cas de la colonisation belge et de la gestion des territoires sous mandat, période pour laquelle les fonds d'archives concernent quatre pays – la Belgique, le Congo, le Rwanda et le Burundi.

Mais la numérisation et la gestion des documents numériques coûtent très cher. Pour digitaliser les 20 kilomètres d'archives coloniales, nous avons calculé que le montant total s'élèverait entre 40 et 45 millions d'euros. Il faut savoir que la dotation annuelle des Archives de l'État est de 16 millions d'euros pour faire fonctionner les 19 dépôts et payer les salaires de quelque 250 membres du personnel. Ces chiffres donnent une idée de la dotation supplémentaire qui serait nécessaire pour tout numériser. En fait, une autre question se pose : est-il important de numériser le tout ou certains fonds plus emblématiques dans un premier temps ? Ce sont des négociations que nous devons avoir avec nos collègues du Congo, du Rwanda et du Burundi. Une opération-pilote est d'ailleurs en cours avec le Rwanda – des trois États, il est celui où la modernisation des administrations passe par une volonté du tout au numérique. Le Rwanda nous a ainsi demandé de restituer une partie des archives sous forme numérique. Après avoir négocié leurs priorités, nous avons pu identifier, grâce au Guide, tous les fonds qui concernaient plus spécifiquement le Rwanda. Comme il était impossible de numériser tout en même temps, nous

avons ensuite demandé à nos collègues rwandais de poser des choix que nous essayons de satisfaire... tout en sachant

qu'avant de numériser, il y a une opération indispensable qui est l'inventariage des fonds conformément aux normes standardisées désormais en vigueur. Or, pour de nombreux fonds d'archives, il n'existe pas d'inventaires ou d'instruments de recherche qui permettent d'y accéder. Si les administrations ont des cadres de classement préexistants, ils n'ont pas été nécessairement respectés. Il en va de même pour la plupart des entreprises. De plus, le classement n'a pas toujours été conservé au fil du temps, en raison des aléas de la conservation (calamités, déménagements en urgence, pertes, vols). Bref, nous n'avons pas toujours les instruments qui permettent d'accéder aux archives. Et quand ces instruments existent, ils ne sont pas toujours performants ou ne reflètent plus la réalité du fonds d'archive. Les normes archivistiques ayant été modifiées au cours du temps, nous devons également accomplir une mission supplémentaire de réinventariage standardisé.

Des négociations sont aussi programmées avec la RDC et le Burundi. Prochainement, nous aurons une visite de l'ambassadeur du Burundi aux archives de l'État. Nous verrons alors quelles sont les demandes.

En revenant à l'introduction, le Guide est présenté comme « un travail de décolonisation du patrimoine public ». Qu'est-ce à dire concrètement ?

Pierre-Alain Tallier : Premièrement, nous nous sommes souciés de décoloniser le vocabulaire utilisé. Les archives



Cliché de type ethnographique.

© Archives de l'État

sont le reflet de leur époque et, forcément, des méthodes de gestion de la colonie, peu respectueuses des populations locales. Nous avons bien affaire à un système ségrégationniste et raciste qui transparait dans les archives. Dans le cadre de la description des documents d'archives, nous avons tendance à coller à l'époque et, par conséquent, à reprendre le même vocabulaire. Ce vocabulaire en cours à l'époque est important ; s'en détacher entrainerait des descriptions anachroniques. Parmi les nombreux exemples, je prendrais le mot «nègre» qui sera chaque fois mentionné entre guillemets, pour montrer que nous nous en distancions. Nous avons usé d'avertissements à l'entame du Guide pour expliquer notre méthode de travail et pour éviter qu'on se méprenne sur nos intentions.

Deuxièmement, un effort d'ouverture et de transparence a été accompli. Ces archives ont été d'un accès très compliqué à la fois par manque d'instruments de recherche et parfois par manque de volonté, mais qui n'émanait pas des archives de l'État.

Quels problèmes d'accès aux archives subsiste-t-il encore ?

Pierre-Alain Tallier : Les archivistes, en particulier lorsqu'ils sont fonctionnaires dans un service public, se retrouvent parfois au milieu du gué quand ils sentent qu'un problème se pose à cause d'une contradiction entre la législation sur la transparence administrative et la protection de la vie privée notamment. Ce fut le cas pour de nombreuses demandes émanant des métis coloniaux en recherche d'informations concernant leurs parents ou leurs frères et sœurs¹. Il est arrivé que nous conservions des informations que nous savions pertinentes mais que nous ne pouvions pas leur communiquer en raison de la législation existante. Finalement, le législateur a compris qu'il fallait amender le cadre légal relatif à la protection de la vie privée pour autoriser, sous contrôle, l'accès des archives dans un but humanitaire et sociétal.

Se pose aussi la question des documents classifiés, c'est-à-dire dont la circulation doit être restreinte sous peine de

mettre en péril la sécurité de l'Etat, de certains citoyens ou d'actions menées par les services de sécurité. Toute classification se fait sous responsabilité ministérielle et contrôle parlementaire. La question est : combien de temps doit subsister cette classification ? Jusqu'en 1998, il n'existait aucune législation en matière de classification et de déclassification des documents. Chaque service gérait à sa façon, surclassifiant parfois des documents qui n'auraient dû être confidentiels que quelques semaines. Malheureusement, en 1998, une loi sur la classification voit le jour sans que les archivistes de l'État ne soient concertés. Cette loi fige la classification (elle concerne à rebours tous les documents classifiés depuis 1830) et ne prévoit rien en matière de déclassification. Cette mesure est liée en grande partie à la crainte de ne pas maîtriser les effets des supports numériques qui permettent une diffusion de l'information à grande vitesse. Seul un service qui a classifié un document peut le déclassifier ; si ce service n'était pas poussé à déclassifier, il pouvait laisser les documents classifiés *ad vitam aeternam*. Heureusement et grâce notamment à la Commission parlementaire spéciale sur le passé colonial² qui a attiré l'attention sur les conséquences de l'absence de cadre, le législateur a fixé des seuils en fonction des degrés de classification : dix ans pour des documents confidentiels, vingt ans pour des documents secrets et cinquante ans pour des documents très secrets. Au-delà de ces seuils, les documents doivent être déclassifiés ou il faut une justification pour prolonger la classification. Les services sont désormais obligés d'avoir une politique de gestion de leurs archives classifiées – ce qui n'existait pas par le passé.

Vous adressez ce Guide à la fois aux scientifiques et à la société civile. Depuis sa sortie en 2022, avez-vous une idée de l'usage que ces publics ciblés en ont fait ?

Pierre-Alain Tallier : Les études sur l'histoire coloniale connaissent aujourd'hui une réelle efflorescence, en Belgique comme dans le monde. Au niveau des archivistes,

il existe aussi plusieurs groupes de travail sur la question des archives coloniales, dont notamment celui du Conseil International des Archives.

Il m'est particulièrement difficile d'évaluer l'effet du Guide sur cette augmentation du nombre de recherches. On connaît le chiffre des ventes des deux tomes « papier », qui est de quelques centaines d'exemplaires, mais cela ne dit rien de son utilisation car cet outil est connu et présent dans toutes les bibliothèques universitaires. Il peut y être consulté par 10, 100 ou 1.000 personnes... En outre, il faut y additionner les consultations en ligne. Grâce à des outils très pointus, l'éditeur Brepols peut dire exactement quelles sont les parties du Guide les plus consultées, à partir de quels pays dans le monde. Nous savons ainsi que l'introduction méthodologique est très consultée (plusieurs milliers de vues) de même que des sujets ou personnalités spécifiques, tel Lumumba.

Un guide de ce type reste un outil indigeste par nature, malgré les riches documents iconographiques qui en font partie (cartes, affiches, dessins, photos...). Généralement, le grand public préfère recourir à un ouvrage historique qu'exploiter lui-même les archives. Malgré le large relais médiatique, nous ne sommes pas sûrs que le public puisse accéder facilement à ce Guide. Il est vrai aussi qu'une fois l'outil réalisé, nous lui laissons vivre sa vie, sans plus trop communiquer autour, faute de temps. On espère que le bouche-à-oreille fonctionnera. ▀

Propos recueillis par **Nathalie Caprioli**

[1] A ce sujet, lire l'article d'O. Rovetta et D. Lauwers, en pages 27-29 de ce dossier.

[2] Suite à la manifestation Black Lives Matter contre le racisme, la Belgique a mis en place cette Commission en juillet 2020. Composée de 16 députés et de 10 experts (historiens, sociologues, juristes), elle devait dresser l'état des lieux des pages sombres de l'histoire coloniale belge. En décembre 2022, son rapport final se solde sur un constat d'échec faute de consensus politique sur des excuses à formuler aux ex-colonies.



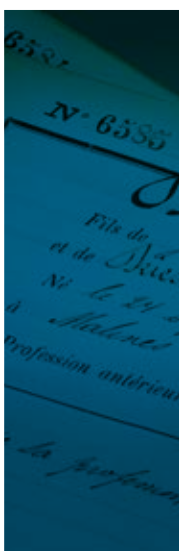
© Archives de l'État

Professeure à l'UCLouvain
et cheffe de travaux aux Archives de l'État

Bérengère **PIRET**

Entre transferts et **(DÉ)CLASSIFICATION**

En juillet 2020, la chambre des représentants met en place la commission spéciale chargée d'examiner l'État indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver¹. Pendant plus de deux ans, ses membres auditionnent experts et représentants de la société civile quant aux enjeux de la colonisation et de ses conséquences. Ces auditions ont notamment mis en exergue les principaux enjeux qui caractérisent le patrimoine archivistique relatif à la colonisation. Les archivistes et les historiens qui y sont intervenus ont interrogé la notion d'archives relatives à la colonisation et ont plaidé pour une définition élargie de celle-ci. Ils ont exposé les conditions de conservation et la « culture de négligence »² à laquelle ce patrimoine a longtemps été exposé. Ils ont dénoncé les restrictions qui limitent l'accès à ces fonds et collections. Celles-ci sont le fait de contraintes légales, mais aussi de la faiblesse des instruments d'accès. Cet article ambitionne de revenir sur ces éléments ainsi que de mettre en lumière les évolutions qui se sont dessinées au fil et au lendemain du travail de cette commission spéciale.



es archives relatives à la colonisation s'articulent autour de plusieurs ensembles. Les documents produits par les administrations coloniales, qu'elles soient établies en Belgique ou dans les espaces formant aujourd'hui le Burundi, le Congo, et le Rwanda d'une part, ainsi que ceux produits par les entreprises, les particuliers et les associations actives dans ces territoires d'autre part.

Une « culture de négligence »

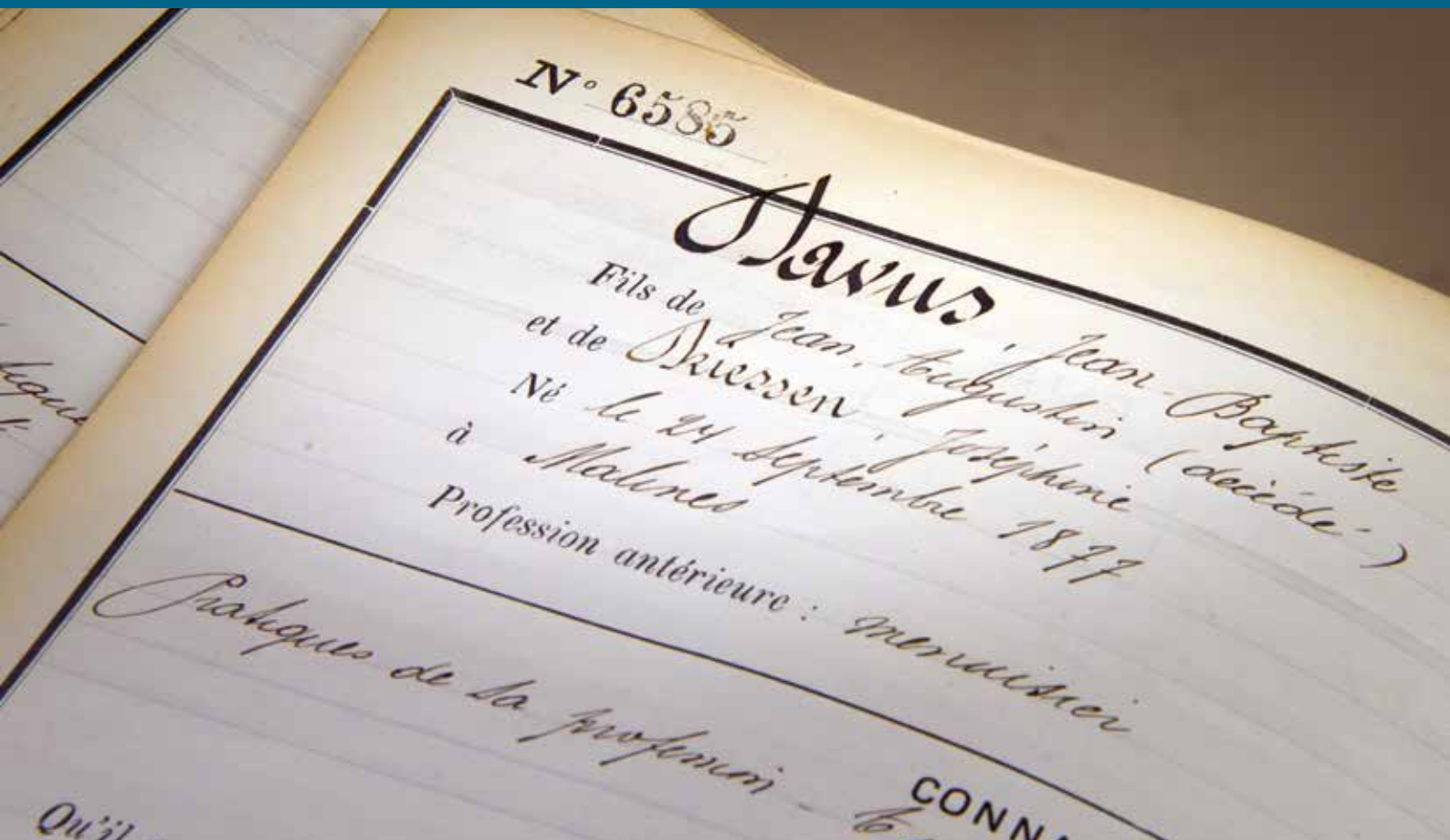
Le premier ensemble se compose essentiellement des documents produits à Bruxelles. Il s'agit tout d'abord des institutions léopoldiennes suivies du ministère des Colonies et de ses successeurs en droit, ainsi que de toutes les institutions d'études et de conseil instituées telles que le Conseil colonial, l'Institut Royal Colonial belge (IRCB), mais aussi l'Institut National pour l'Étude Agronomique du Congo Belge (INÉAC). Ces entités ont généré plus de quatre kilomètres linéaires de documents incluant la correspondance entre Léopold II et ses secrétaires, les télégrammes échangés entre le ministre des Colonies et le gouvernement général, les débats concernant la législation en vigueur au Congo, les documents relatifs au budget ou au recrutement d'agents et de fonctionnaires coloniaux. Ces papiers sont placés sous la garde du service des archives

établi au sein du ministère des Colonies. À la suite de la suppression de celui-ci intervenue lors de l'indépendance du Congo (1960), ces documents sont transférés au service des archives africaines qui est alors créé au sein du ministère des Affaires étrangères.

Cet ensemble réunit aussi les documents produits sur les territoires soumis à l'administration coloniale. Jusqu'en 1957, les administrations productrices, dont le commissariat de district, le tribunal de première instance et le cabinet du vice-gouvernement général, conservaient leurs documents. À la veille de l'indépendance, les autorités coloniales professionnalisent la conservation des archives et créent un dépôt central dans la capitale congolaise ainsi qu'un dépôt par province ; les administrations sont tenues d'y verser leurs documents de plus de trente ans. Définie peu de temps avant l'indépendance, cette politique ne pourra toutefois pas être pleinement mise en œuvre. Convaincus de la persistance du régime colonial ou insensibles à la question des archives, les agents coloniaux n'y ont pas déposé les documents produits de sorte que le patrimoine archivistique colonial sera toujours conservé de manière fragmentaire.

L'Opération archives

Au moment de l'indépendance, la Belgique organise l'« Opération archives » (1959-1961) dont l'objectif est d'emporter un maximum d'archives en Europe³. La situation est différente en ce qui concerne les territoires rwandais et burundais sous mandat de l'Organisation des Nations unies. La « Mission Neven », du nom de l'archiviste de l'État désigné



© Archives de l'État

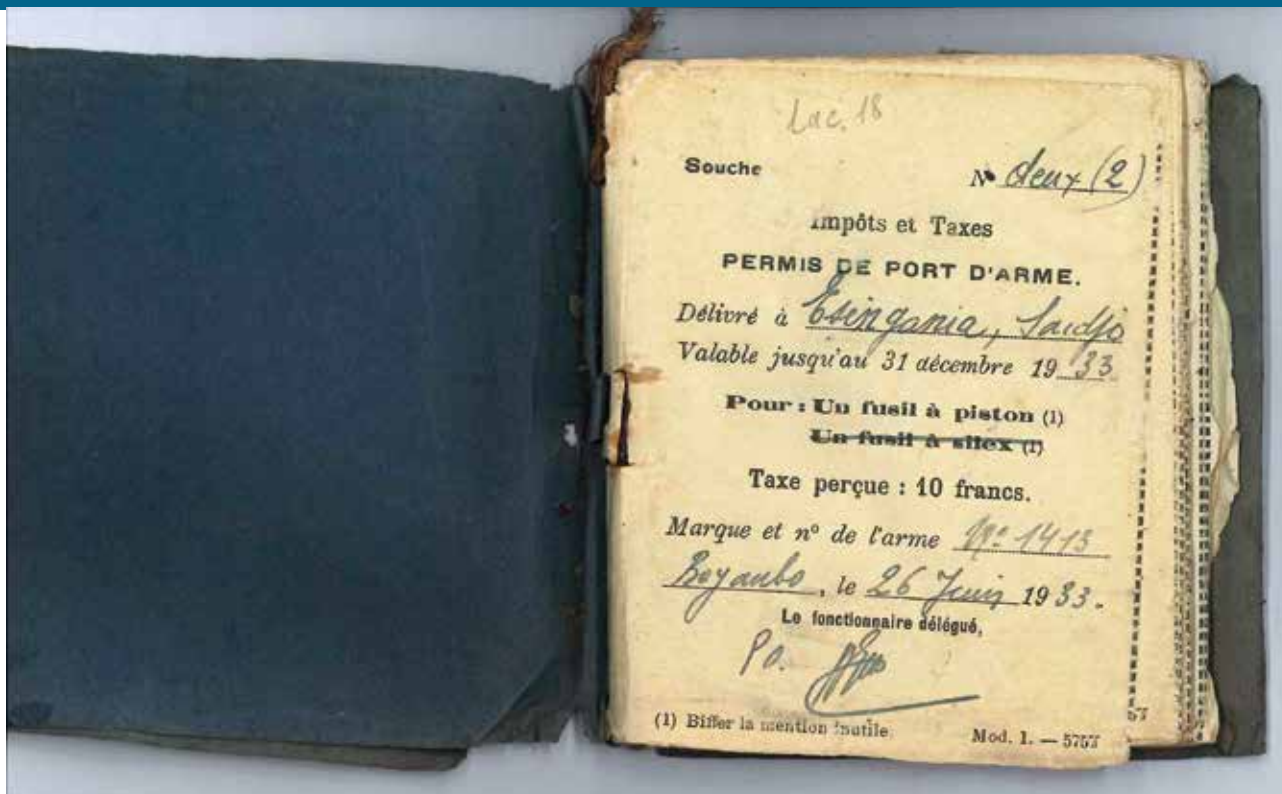
pour ces espaces, s'y déroule entre mars et juin 1961. Celle-ci a pour but de transférer vers la Belgique les archives de souveraineté y produites c'est-à-dire les dossiers politiques et des documents engageant les intérêts de l'État ou de ses ressortissants. Il s'agit notamment des documents notariés concernant des Belges et des documents produits par le service de la sûreté coloniale. La mission devait également organiser la conservation des archives de gestion qui sont destinées à rester sur place. Celles-ci sont des archives liées à la mise en œuvre des décisions actées dans les archives de souveraineté. Ce second ensemble comprend par exemple des registres d'état civil, la matrice cadastrale, des feuilles de jugement et des relevés des voies navigables.

Les 6,5 km linéaires d'archives transférées depuis l'Afrique centrale arrivent au ministère des Affaires africaines, puis au ministère des Affaires étrangères, qui ne dispose ni de l'espace ni du personnel suffisant pour les prendre en charge. Par conséquent, il mandate les Archives de l'État pour assurer leur conservation, mais ne les investit pas de compétences quant à leur gestion ou leur mise en communication. Il en

résulte que ces archives restent inaccessibles jusqu'en 1997, année durant laquelle le ministère des Affaires étrangères investit des bâtiments plus grands.

2017, déclassification rétroactive

À partir de cette date, les documents déplacés rejoignent les archives métropolitaines au sein du service des archives africaines et sont ouverts à la consultation. Celle-ci est toutefois entravée par le manque d'instruments de recherche qui tendra à se résorber au fil du temps et par la classification de certaines archives. Afin de protéger les informations qu'ils contiennent et les acteurs qui y sont mentionnés, une partie des documents ont été classifiés lors de leur production par les services de la sûreté coloniale principalement. S'il ne paraît plus pertinent de protéger des dossiers concernant la diffusion de tracts communistes au Congo ou les mariages célébrés entre Européens et Rwandais par exemple, le cadre législatif belge ne prévoit pas la levée automatique de la classification après un terme donné.



Carnet de souches relatif aux permis de port d'arme, 1933.

© Archives de l'État

Le législateur impose à l'autorité classificatrice d'assurer la déclassification des documents produits. Aussi, en 2017, le SPF Affaires étrangères annonce la déclassification, après 40 ans, de tous les documents classifiés par lui et par tous ses prédécesseurs en droit. Quatre ans plus tard, il étend cette disposition aux documents produits par le ministère des Colonies. Depuis cette date, les seuls documents classifiés représentent une portion très réduite du patrimoine archivistique colonial et se résument pratiquement aux documents classifiés par la sûreté de l'État. Cette situation est amenée à évoluer rapidement, car la Belgique a récemment adopté une loi visant à introduire des règles générales de déclassification des pièces classifiées (loi du 11 septembre 2022).

Une éthique de la transparence

La déclassification de ces archives a facilité leur transfert vers les Archives de l'État. À la suite de la révision de la loi sur les archives en 2009, la dérogation dont bénéficiait le SPF Affaires étrangères le dispensant de verser les documents produits aux Archives de l'État est en effet levée. Le premier versement a eu lieu en 2016 et, depuis cette date, 5 km

linéaires de documents ont été transférés. Leur accès est facilité par la mise en ligne de tous les inventaires, mais aussi par la rédaction d'instruments de recherches inédits et la numérisation de toujours plus de dossiers⁴. Ces trois éléments sont les piliers d'une politique d'accès transparente et équitable au patrimoine archivistique.

Au-delà des archives coloniales

Outre ce premier ensemble d'archives constitué des documents produits par les administrations coloniales (également désignés comme étant les archives coloniales), le patrimoine archivistique relatif à la colonisation se compose aussi des archives produites par des entreprises, des particuliers et des associations. Celles-ci ne sont soumises à aucun cadre normatif, en conséquence de quoi elles connaissent des destins variés. Certaines sont versées à une institution de conservation comme les jésuites flamands qui ont versé leurs documents au KADOC⁵, ou le siège bruxellois de l'Union minière du Haut Katanga qui a déposé ses archives aux Archives de l'État (en en restreignant partiellement l'accès). Le Musée royal de l'Afrique centrale conserve quant à lui les archives de nombre de particuliers, principalement

des colons et des agents de l'administration coloniale. D'autres sont conservées par le producteur qui ne dispose pas des moyens nécessaires à leur conservation. Ainsi, les documents produits par le siège congolais de l'Union minière du Haut Katanga sont restés dans les locaux de l'entreprise où ils ont, pour une part, été pillés et détruits.

Actuellement, hormis la question de l'obtention des visas pour les chercheurs étrangers dont les chercheurs burundais, congolais et rwandais, le principal frein à l'accès aux archives relatives à la colonisation réside dans le manque ou l'inadéquation des instruments d'accès les concernant. En Belgique, ce patrimoine de plus de vingt kilomètres linéaires est déposé dans plus de quatre-vingt institutions de conservation. Afin de contribuer à le lever, les Archives de l'État et le Musée royal de l'Afrique centrale ont publié un Guide des sources de l'histoire de la colonisation identifiant un maximum d'archives concernant cette thématique⁶. Au-delà de ce guide, il est nécessaire de doter les fonds et collections d'inventaires. Ces instruments de recherche constituent la garantie d'un accès transparent à tous les ensembles archivés. Ils doivent également permettre d'accéder aux fonds (de manière indirecte) pour les personnes qui n'ont pas l'occasion de se rendre en salle de lecture.

Les absents des archives

Au-delà de ces archives dont l'accès peut être entravé par des obstacles légaux ou par des contingences pratiques, il est des témoignages et récits qui ne sont pratiquement pas accessibles faute d'avoir été enregistrés et conservés dans des institutions dédiées. Les récits de personnes qui n'ont été ni agent de l'administration coloniale ni missionnaire ni

employé par une entreprise commerciale sont pratiquement absents du patrimoine archivistique. Ils ne peuvent dès lors pas nourrir les mémoires individuelles et collectives de la colonisation ou servir de matériaux à la recherche historique. Afin de permettre de forger des mémoires et une histoire de la colonisation qui soit nuancée et inclusive, il est urgent et nécessaire de collecter les témoignages, oraux ou écrits, de tous les témoins de la colonisation vivants au Burundi, au Congo et au Rwanda ainsi qu'en Belgique. ■

- [1] Commission spéciale chargée d'examiner l'Etat indépendant du Congo et le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi, ses conséquences et les suites qu'il convient d'y réserver. Rapport des experts, Bruxelles, Chambre des représentants de Belgique, 2021, pp. 416-418 ; DESTROOPER T., Belgium's « Truth Commission » on its overseas colonial legacy: An expressivist analysis of transitional justice in consolidated democracies, dans *Journal of Human Rights*, vol. 22, n° 2, 15 mars 2023, p. 158-173 et ROSOUX V., Negotiating postcolonial legacies: Conflicting notions of justice in the case of Belgium, dans *International Negotiation*, 2022, pp. 1-27.
- [2] HIRIBAREN V., Hiding the European Colonial Past? A Comparison of Archival Policies, dans LOWRY J. (éd.), *Displaced Archives*, Abingdon, Routledge, 2017, pp. 74-85.
- [3] PIRET B., Exhumer les vestiges de la colonisation. Les archives coloniales belges et leur histoire, dans *Comma*, vol. 2015, n° 1, 2015, pp. 51-62 et BERNARDO Y GARCIA L. A., Les archives africaines. Généalogie d'un nébuleux patrimoine colonial en partage, dans *Revue belge de Philologie et d'Histoire*, vol. 98, n° 4, 2020, pp. 1120-1174.
- [4] PIRET B. et VAN EECKENRODE M., Un patrimoine (à mettre en) commun. Les enjeux de la gestion des archives produites dans le cadre de la colonisation, dans *InfoAafb*, n° 27, 2021, p. 35-39.
- [5] Le KADOC (Documentatie- en Onderzoekscentrum voor Religie, Cultuur en Samenleving) est le Centre de documentation et de recherche sur la religion, la culture et le vivre ensemble, établi à la KULeuven depuis 1976.
- [6] TALLIER P.-A., VAN EECKENRODE M. et VAN SCHUYLENBERGH P., Belgique, Congo, Rwanda et Burundi: Guide des sources de l'histoire de la colonisation (19^e-20^e siècle). Vers un patrimoine mieux partagé !, Turnhout, Brepols, 2021, 2 vol. L'ouvrage est disponible en Open Access sur le site de l'éditeur : <https://www.brepols.net>
- A propos de ce guide, lire l'interview de Pierre-Alain Tallier en pages 12-16 de ce dossier.

Lumumba, les mineurs et **LE SILENCE**

En suivant la trace de la dépouille de Lumumba, des archives de propagande ont fait écho à son destin. La parole des familles dont les pères ou les grands-pères ont été témoin de l'époque de son assassinat a manqué.



es mineurs, à peine vêtus de vêtements de sécurité, s'esquintent au Katanga. Ils font rouler des barils lourds. Positionnent des barres de cuivre en tas. Forent, surtout, une galerie de mines. Une voix arrive sur l'image en noir et blanc, graineuse mais en bon état. «Les hommes du Congo ne sont plus une énigme pour le reste du monde. Ils contribuent au bien-être universel ». Cette phrase choque. En 1942, hélas, cela paraissait normal d'adjoindre un commentaire pareil pour montrer des Congolais à la mine. Elle appartient à une archive audiovisuelle que nous avons utilisée à plusieurs reprises dans le film documentaire Lumumba, le retour d'un héros (Benoît Feyt, Dieudo Hamadi, Quentin Noirfalisce, 2023, 86 minutes). Le film date de 1942 et a été réalisé par André Cauvin. Tour à tour, ce réalisateur qui était, à l'époque, reconnu mondialement, montre dans des plans esthétisés à l'extrême, des soldats de la Force publique marcher torse nu, un officier inspecter leurs armes, il vante les bienfaits du Congo belge mais surtout livre un discours sans détour. Le Congo avait énormément à offrir à la Belgique. En termes de ressources naturelles, précise le film.

5 milliards de francs

Congo d'André Cauvin représente, à mes yeux, une archive coloniale précieuse doublée d'un film de propagande



éloquent. Elle mériterait d'être montrée en classe, en expliquant pourquoi ce film, maîtrisé techniquement, a vu le jour. Nous l'avons utilisé car il montrait justement l'objectif-clé de la colonisation : se servir économiquement du Congo et de sa population. Tout en y ajoutant un vernis civilisateur. Pourquoi s'en passer ?

Le film a été tourné en 1942. À l'époque, le Congo joue un rôle économique de plus en plus important. « L'effort de guerre » demandé aux Congolais n'est pas un simple envoi de soldats sur les différents fronts, mais bien un effort harassant, sur le sol même de la colonie. Étain, zinc, cuivre, cobalt, uranium : les mines tournent à plein régime. « La valeur des exportations totales du Congo et du Ruanda-Urundi passe de 2 milliards de francs à presque 5 milliards de francs entre 1938 et 1943 », rappelle l'historienne Florence Gillet¹ (CegeSoma), dans un article du *Journal of Belgian History* paru en 2005. Paul-Henri Spaak est alors ministre des Affaires étrangères pour le gouvernement belge en exil, à Londres. Il sait que tisser des liens avec les États-Unis est crucial. Pendant, mais aussi après la guerre. La colonie belge a mauvaise réputation outre-Atlantique. Cauvin sera chargé de montrer l'«œuvre» économique et «civilisatrice» déployée dans le pays, pour reprendre des termes chers à la propagande coloniale.

Si je n'avais pas travaillé sur un film sur le cobalt, je ne serais sans doute jamais tombé sur cette archive, tapie dans un moteur de recherche interne de la RTBF, pour finalement m'en servir dans le film dédié à Patrice Lumumba. À l'école secondaire, du Congo, je n'ai étudié que le discours de Patrice Lumumba, à la faveur d'un professeur de français qui le proposait avec une analyse fine dans le cadre du cours de rhétorique. Le reste de l'histoire coloniale représentait une terre jamais explorée lors des cours d'histoire. Nous avions bien des cours sur la propagande, en histoire, mais ils occultaient l'effort important dirigé vers les opinions publiques mais aussi politiques (comme ici, avec ce film dédié aux décideurs américains) pour convaincre du bien-fondé de la grande entreprise coloniale. Visionner et analyser un film tel que *Congo* aurait permis à ma



génération, qui étudiait en profondeur la Seconde Guerre mondiale, de comprendre à quel point ce pays y a joué un rôle clé et pas uniquement parce que l'uranium de Shinkolobwe a servi au projet Manhattan, qui a engendré la bombe atomique. Hélas, la norme, aujourd'hui encore, reste la suivante : pour être informé sur le Congo, il faut pro activement travailler dessus et l'ouverture au grand public d'archives, de documents extrêmement interpellants tels que le film *Congo*, demeure trop faible.

1 000 € la minute

En travaillant sur Lumumba, le retour d'un héros, nous avons entamé une recherche d'archives et de paroles en sachant pertinemment bien que l'objet du film ne serait pas de passer notre temps à filmer des documents.

Nous avons donc cherché de la matière audiovisuelle et des témoignages pour incarner le destin de Lumumba. Il y



On a du scier les corps
en morceaux manipulables.

© Lumumba. Le retour d'un héros.

a évidemment eu *Congo*, qui est aujourd'hui conservé à la Cinémathèque royale de Belgique. Financé à l'époque par le gouvernement belge, donc avec des deniers publics, ce film reste sous « droit d'auteur ». Cela veut dire qu'il faut déboursier une somme d'argent considérable (plus d'un millier d'euros par minute pour une exploitation internationale) si l'on désire utiliser ce genre d'archives dans un film à destination du public. Pour l'époque avant l'indépendance congolaise, le gros des archives d'actualité, qui étaient diffusées dans les cinémas belges à l'époque, a été tourné par l'agence Belgavox, mais aussi par des agences de presse étrangères, comme British Movietone, Pathé, ou encore Universal. Belgavox propose en ligne des extraits de son catalogue qui permettent de prendre le pouls de l'époque. Tensions soulignées par la musique, focus sur le point de vue des Belges mais aussi des images qu'ils ont souvent été les seuls à filmer. Au-delà de ces actualités, les films de propagande sont véritablement le cœur du récit en image du Congo. Ils

détiennent parfois une portée « ethnographique » telle qu'on l'imaginait à l'époque.

C'est le cas des films de Gérard De Boe, par exemple, que l'on peut regarder sur le site archive.org, autre source importante de documentation visuelle pour travailler sur les anciennes colonies. Le regard très « d'époque » que ce réalisateur techniquement doué a jeté sur l'éducation donnée par les Pères Blancs dans son film « 1950 au Congo : L'élite noire de demain » nous a intéressés à un moment. Il incarnait, dix ans avant, l'exact contrepoint des souhaits d'émancipation sociale et culturelle que Lumumba mettait en exergue dans la seconde partie de son discours, où il avance les grandes lignes de sa vision politique. Nous n'avons pas choisi ces extraits finalement, mais un nouveau regard sur ces films de propagande est une excellente entrée pour comprendre ce qu'il s'est joué au Congo belge dans les années 1940 et 1950. Il montre aussi que le paternalisme, la mission civilisatrice,

Extrait du témoignage de Gérard Soete, ex commissaire de police belge au Katanga. En 2000, il racontait à l'AFP pourquoi et comment il avait fallu faire disparaître les corps de P. Lumumba, J. Okito et M. Mpolo : « Sinon ça va devenir un lieu de pèlerinage de masse. On n'était pas des chirurgiens. On a dû scier les corps en morceaux manipulables. Et on les a mis dans un fût de 200 litres d'acide».

étaient toujours bien ancrés au Congo à cette époque et que les temps troubles de la colonisation ne se limitent évidemment pas à l'époque de Léopold II.

Archives sentimentales

Au-delà de cette matière audiovisuelle rarement vue par le grand public, nous avons tenté de convaincre des témoins de premier plan de l'assassinat de Lumumba, ou leurs descendants, de nous confier des documents et de témoigner face à la caméra. L'opération fut, soyons clairs, un semi-échec. Côté réussite, Jacques Brassine de la Buisnière, haut fonctionnaire belge au Congo qui a servi comme conseiller pour le Katanga séparatiste et est décédé début 2023, nous a donné ce qui est sans doute sa dernière interview. Il n'a pas sorti de grands documents, estimant avoir déjà tout écrit sur « sa » version de l'histoire (que les Belges n'y étaient pour rien et, citation : « que s'ils avaient été au courant pour l'assassinat de Lumumba, pas sûr qu'ils auraient fait quelque chose pour l'empêcher »). Ses archives de fin de vie étaient sentimentales : un drapeau du Katanga séparatiste, une photo où on le voyait avec Mobutu et Moïse Tshombe, se rendant à un concert de Louis Armstrong. Le trompettiste avait été ramené là pour montrer que le Katanga était stable. Un « état » minier qui promettait être un partenaire « sérieux » pour l'Occident et pour l'avenir.

Dans nos recherches, nous sommes tombés sur une descendante d'un agent de l'Etat belge, aujourd'hui décédé, qui avait une connaissance de premier plan des événements. Cet agent n'avait pas tenu, par le passé, le même discours que Jacques Brassine, mouillant

plus directement les Belges dans le soutien logistique à l'assassinat de Patrice Lumumba, Maurice Mpolo et Joseph Okito. Mais comme dans de nombreuses familles de personnes descendant de colons belges, il n'y a pas eu d'accord pour accéder à la parole de ces descendants. Une lettre d'explication nous a été promise ; nous ne l'avons jamais reçue.

Souvenirs en photocopies

Quand nous avons rencontré une des deux filles encore vivantes de Maurice Mpolo, Françoise, et ses petits-enfants, nous avons été frappés par le peu de traces avec lesquelles ils devaient bâtir la mémoire de leur père et grand-père. Des photocopies de photographies, souvent, imprimées depuis des groupes Whatsapp. Quelques rares images étaient d'origine. C'était surtout les souvenirs de Françoise, son enfance passée en exil, partie s'abriter dans la Yougoslavie non-alignée de Tito, qui menaient le récit familial vers l'avant.

À Lubumbashi, nous avons tenté de rencontrer et d'interviewer Godefroid Munongo, mwami des Bayeke, et fils de Godefroid Munongo Mwenda M'Siri, l'ancien ministre de l'Intérieur du Katanga sécessionniste, qui était aux premières loges de l'assassinat de Lumumba, Okito et Mpolo. Certains récits disent même que c'est lui qui poussa pour qu'on se débarrasse rapidement de Lumumba et de ses deux proches collaborateurs. Et Gérard Soete, ancien commissaire de police belge au Katanga, a même raconté à la VRT que c'est Munongo qui a demandé qu'on réduise à néant les corps, en les brûlant et les plongeant dans un bain d'acide.



© Lumumba. Le retour d'un héros.

Le 20 juin 2022, dans la cour du Palais d'Egmont, a eu lieu la cérémonie d'hommage devant le cercueil de Patrice Lumumba, en présence des deux premiers ministres congolais et belge, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge et Alexander De Croo. Ce dernier déclara : « Trop tard. En réalité, beaucoup trop tard. Il n'est pas normal que la dépouille de l'un des pères fondateurs de la nation congolaise ait été conservée six décennies durant par des Belges, dans des circonstances obscures, jamais élucidées et qui ne font pas notre fierté ».

Pardon et silence

Sénateur depuis 2007, Munongo nous a expliqué au téléphone qu'il ne tomberait pas « dans notre histoire », que le New York Times avait aussi tenté de le joindre, mais qu'il n'était disposé à parler publiquement que des affaires liées à sa chefferie. Son assistant, Serge Songa Songa, nous livra un entretien que nous n'avons pas utilisé dans le film. Dedans, il reconnaissait que Godefroid Munongo était reconnu comme un homme « rigoureux » (sous-entendu capable de décisions dures). Roland Lumumba, l'un des enfants de Patrice Lumumba, nous a expliqué, par ailleurs, qu'il n'y avait aucun esprit de revanche du côté de la famille du premier ministre à l'égard des descendants de Munongo.

Pour un documentaire en partie historique, où la parole humaine et les archives sont essentielles, Lumumba, le retour d'un héros offre un rendu contrasté. Grâce à notre budget, nous avons pu acheter et mettre les images tournées à l'époque en regard des enjeux décoloniaux portés par le film. Par contre, un de nos objectifs initiaux, qui était de « réunir » les deux bords de l'histoire, familles de victimes et familles liées aux responsables des assassinats, n'a pu être atteint. Cela montre le fossé qui reste à franchir pour atteindre la transparence historique sur la délicate période de l'indépendance congolaise. ▶

[1] www.journalbelgianhistory.be/fr/system/files/article_pdf/cht15_026_Gillet.pdf

Historienne,
Bibliothèque royale Delphine LAUWERS

Historienne,
Archives de l'Etat Ornella ROVETTA

Des archives pour RESTAURER le passé?

Le projet Résolution-Métis (un nom qui fait référence à l'adoption de la « Résolution relative à la ségrégation subie par les métis issus de la colonisation belge en Afrique » par le Parlement en 2018) a débuté le 1^{er} septembre 2019 aux Archives générales du Royaume. Ce programme de recherche consiste en une vaste étude archivistique et historique sur les séparations forcées d'enfants d'ascendance euro-africaine pendant la période coloniale belge dans l'ancien Congo belge et au Ruanda-Urundi. À l'époque (entre 1885 et 1962), de nombreux métis ont été séparés de leur famille lorsqu'ils étaient enfants et emmenés dans des institutions religieuses. Certains d'entre eux ont ensuite été envoyés en Europe, où ils se sont souvent retrouvés dans des familles d'accueil, des familles adoptives ou des institutions. Résolution-Métis a pour objectif de cartographier les archives qui permettent de reconstituer l'histoire personnelle et collective des individus qui ont été visés par ces pratiques, ces dernières ayant par ailleurs perduré sous diverses formes bien après la période coloniale. Cela nous conduit à travailler dans l'ensemble des 10 km d'archives de l'ancien ministère des Colonies conservés en Belgique¹ mais aussi à compléter cette cartographie archivistique en explorant d'autres collections documentaires conservées en Belgique et dans les trois pays anciennement sous tutelle coloniale, où des séjours de recherche sont menés.

N°	PROVENANT DE ADRESSEES A	DATES ET NUMEROS DES PIÈCES		RÉSUMÉ
		ENTRÉE	SORTIE	
1	Liste des Mulâtres au Congo en 1922			
2	Documentation			
3	Divers			
4	Devenir de la Protection des Mulâtres			
5	Association des Mulâtres à Leopoldville			

Voir suite au
2^e dossier n° 758

© Archives de l'État



Depuis le début du programme Résolution-Métis en 2019, 320 métis et leurs descendants, vivant en Belgique et à l'étranger, ont contacté les Archives de l'Etat pour retracer leur histoire personnelle et familiale à l'aide des archives. Les chercheurs du projet ont été chargés d'aider et de soutenir les demandeurs et leurs proches dans la recherche de documents contenant des données sur leurs origines et leur filiation parmi les principales séries d'archives produites par l'administration coloniale belge, désormais pour la plupart conservées aux Archives de l'État.

En quête des origines

Cette recherche et la Résolution qui la fonde établissent donc un lien entre l'accès aux archives et la restauration des connaissances, mais aussi des identités. En ce sens, il s'agit d'un projet ancré dans une demande sociale d'archive et d'histoire forte. Nous avons mis au point une méthodologie pour répondre à ce que nous appelons les « recherches des origines » consistant à effectuer une série de recherches structurées dans les archives à partir des données fournies par les demandeurs. Dans certains cas, ces recherches permettent d'identifier des dossiers individuels constitués par les autorités de l'époque. Dans d'autres, malgré des recherches approfondies, aucune trace n'apparaît dans les archives conservées et identifiées.

Une recherche inclusive

Outre ces inégalités documentaires, les dossiers d'archives, même produits par des instances officielles, peuvent contenir des approximations, des erreurs, et des données

contradictoires sur un même individu. Il ne s'agit donc pas seulement de mémoire individuelle, familiale et collective, mais aussi d'enjeux épistémologiques. Ces enjeux se posent aux familles comme aux chercheurs du projet. Fort de la conviction que les archivistes ne doivent pas être des gardiens mais des passeurs du passé, le projet vise à favoriser la transparence au sujet des archives, de leurs biais et de leur traitement, dans le but de mettre cet héritage archivistique à la disposition de tous.

La lecture de dossiers d'archives est souvent un exercice difficile. Cette difficulté peut être exacerbée lorsque la nature des données est sensible et que les informations se recoupent parfois et se contredisent ailleurs. Les archives produites sous domination coloniale reflètent toujours les cadres de pensée de l'époque, et les populations anciennement colonisées n'y sont représentées que de manière périphérique. C'est toujours le point de vue du colonisateur qui est mis en avant, et les mères africaines sont particulièrement sous-représentées dans les sources. Il y a donc de grandes zones d'ombres qui subsistent et des voix qui sont à peine audibles. Ajoutons à cela la violence du vocabulaire utilisé tout comme des faits évoqués dans ces dossiers, symptomatique d'un édifice colonial éminemment raciste, et contribuant à en rendre la lecture particulièrement difficile.

C'est pourquoi notre travail passe aussi par l'accompagnement à la lecture critique des documents d'archives. Ce travail de co-lecture permet à la recherche de s'enrichir en se nourrissant des remarques et informations fournies par les métis sur les dossiers qui les concernent. Notre rôle en tant qu'historiens est de prendre en compte ces différentes visions et de veiller à ce qu'elles s'intègrent dans le processus de recherche et soient visibilisées dans ses résultats.

Une recherche globale

L'étude historique dont la publication est attendue en janvier 2026 porte sur le statut des métis dans la société coloniale, les tensions et contradictions autour des interprétations

À lire

- Budagwa A., Noirs-Blancs, Métis : La Belgique et la ségrégation des Métis du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1908-1960), Cérroux-Mousty, 2014.
- Heynssens S., De Kinderen van Save. Een geschiedenis tussen Afrika en België, Antwerpen, Polis, 2017.
- Jeurissen L., Quand le métis s'appelait mulâtre. Société, droit et pouvoir coloniaux face à la descendance des couples eurafricains dans l'ancien Congo belge, Louvain-la-Neuve, Editions Academia, 2003.
- Lauwers D., Rovetta O. (dir.), Jalon de recherche – (Re)chercher les archives relatives aux métis et à leur histoire familiale, Archives générales du Royaume, 1^{ère} édition, 2023, 42 p.
- Karekezi Alice Urusaro Uwagaga et Hitchcott Nicki, "Re-centring the Mothers of Rwanda's Abducted "Métis" Children", Journal of African Cultural Studies, 2023.

À voir

- www.film-documentaire.fr/4DACTION/w_fiche_film/65630_0
- www.vrt.be/vrtmax/a-z/metissen-van-belgie/

sociales et juridiques de leur statut, les séparations forcées des familles africaines, les pratiques de déplacement au sein des territoires colonisés et les déplacements vers la Belgique et plus loin encore.

La « question métisse » a traversé toute la société coloniale, et ce tout au long de la période de domination coloniale belge. De ce fait, une grande diversité d'acteurs (civils et religieux, privés et publics) sont intervenus dans cette question. Nés d'un parent africain et d'un parent européen, les métis défiaient la logique coloniale selon laquelle toute la société était séparée en deux catégories. Ce positionnement paradoxal des métis, à la croisée et à la frontière de deux mondes (européen et africain) explique pourquoi les sources permettant de documenter cette histoire sont fractionnées. Cela signifie que toutes n'ont pas été conservées, classées, ni rendues accessibles de la même manière.

Un paysage archivistique évolutif

Nous nous trouvons donc aujourd'hui face à un paysage archivistique complexe, avec de très nombreuses sources, mais aussi une grande variabilité géographique, institutionnelle et chronologique : certains territoires, certaines institutions, certaines périodes sont plus ou moins bien documentées. De plus, les autorités coloniales elles-mêmes n'ont pas appliqué de manière systématique les diverses ordonnances, décrets et réglementations qui ont entouré le statut des métis. Cela a conduit à des pratiques administratives incohérentes non seulement dans le temps mais aussi dans l'espace. Il y a par exemple de grandes inconsistances dans la manière dont les métis ont été enregistrés (selon les périodes, les territoires, et les agents concernés). Cela signifie que, pour certains métis, il est très difficile d'identifier la moindre trace dans les archives. Soit parce que ces traces n'existent pas ou que des archives n'ont jamais été produites, soit parce que ces archives n'ont pas été conservées, ou encore parce que ces

archives se trouvent parmi des ensembles qui ne sont pas encore identifiés ni exploités.

Accéder aux archives

En 2023, nous avons publié un jalon de recherche qui contient un aperçu des connaissances documentaires actuelles. Il s'agit à la fois d'archives publiques (produites par l'État colonial) et d'archives privées (produites par des acteurs privés tels que des associations, des entreprises ou des congrégations religieuses), conservées auprès des Archives générales du Royaume ou ailleurs.

Ce jalon de recherche s'adresse en premier lieu aux personnes en quête d'informations sur leur propre histoire familiale, et il met dès lors l'accent sur les séries de dossiers individuels et les dossiers contenant des données personnelles concernant les métis ou leurs parents. Cette publication est intervenue en même temps qu'un amendement à la législation sur la protection de la vie privée (loi du 30 juillet 2018 mettant en œuvre le RGPD, Règlement général sur la protection des données). Ce cadre juridique interdit de mettre en consultation des dossiers ou données personnelles concernant des personnes tierces potentiellement vivantes, sans l'autorisation écrite de ces dernières. Dans le cas de recherches visant à recomposer des liens familiaux, cette législation s'avérait très restrictive. La loi du 21 mars 2023 «permettant l'accès aux archives en vue de la reconstitution des familles à la suite des séparations contraintes» permet de déroger au RGPD, y compris spécifiquement dans le cas des recherches des origines des métis qui ont été victimes des pratiques de séparation et de déplacements forcés. Cette dérogation permet donc de répondre de manière plus efficace aux recherches des origines, et de divulguer dans ce cadre des informations cruciales à la reconstitution des liens familiaux. ▶

[1] Voir l'article sur le Guide des sources de l'histoire coloniale en pages 12-16 de ce dossier.

Archéologue MUSICAL



Au centre de Bruxelles un après-midi de novembre, nous rencontrons Pytshens Kambilo entre deux tournées et quelques allers-retours France-Belgique. Muni de ses partitions, il vient nous parler de son livre qui sortira prochainement. Les partitions ça le connaît. Il s'est emparé de sa première guitare à Kinshasa en 1992 lorsqu'il avait 15 ans, et a signé de nombreuses musiques aux styles variés : folk, rumba, reggae ou encore jazz.

En plus d'être auteur, compositeur, chanteur, guitariste, ingénieur du son et musicologue, Pytshens Kambilo est aussi archéologue musical.

Depuis plus de quatre ans maintenant, il décortique des centaines de morceaux de rumba congolaise qu'il retranscrit dans son livre « Lindanda en partition »¹.

Un livre né d'une nécessité : celle de transmettre la culture musicale congolaise, elle qui n'est encore enseignée officiellement nulle part.

Mais ces partitions-ci sont exclusives, puisque, même si l'Institut National des Arts du Congo en a déjà retranscrit quelques mélodies, il s'agit ici des premières partitions orchestrales de rumba congolaise. Pytshens Kambilo, outre ses multiples casquettes musicales, est un pionnier. Il est le premier à écrire les accords complets de la rumba.

Une nécessité à l'Histoire musicale

Au Congo, la rumba a toujours été transmise de bouche à oreille ; aucune trace tangible n'existe pour la léguer autrement. Une difficulté lorsqu'il s'agit de l'exporter. Le musicien s'attèle donc à retranscrire ses partitions depuis quatre ans, à son propre compte, parce qu'il estime qu'il y a un sérieux manquement dans l'Histoire, mais aussi dans l'enseignement de la musique. « Lorsqu'à Kinshasa, je travaillais avec des musiciens, on se comprenait bien. Mais

lorsqu'il s'agissait de jouer avec des artistes venus d'ailleurs, c'était plus compliqué. Sans partition, c'est difficile de saisir l'autre », nous explique-t-il. « Pour transmettre le côté scientifique, il faut qu'il y ait la matière. C'est ça mon travail : retrouver les harmonies de plusieurs guitares et toute l'orchestration des différents instruments : basse, clavier, maracas, chant, ... »

Un travail de nécessité donc, en termes de transmission, mais aussi de représentation : « Les gens qui terminent dans les académies peuvent jouer Mozart au piano, mais pas Franco Luambo Makiadi, Dr Nico ou Roxy Tshimpaka », souligne-t-il. « On vit dans un monde métissé. Nos enfants naissent aussi à l'extérieur du Congo. S'ils veulent écouter de la musique traditionnelle ou de la rumba, ils devraient pouvoir l'apprendre dans le système académique. »

Le but est là : enseigner la rumba dans les écoles de musique du monde entier, mais aussi, et surtout, laisser une trace de la culture musicale congolaise. C'est d'ailleurs le leitmotiv du musicien : « Je souhaite mettre tous ces artistes de rumba en avant pour qu'on puisse les étudier, parler d'eux, et pas uniquement lorsqu'ils sont vivants ». La tâche minutieuse demande des heures, des années d'écoute et de transcription, mais aussi de discussions avec les maîtres de la rumba pour

© Sarah Lohisse



*Pytshens Kambilo s'est penché
sur des centaines d'archives
sonores des années 1940 à 1980,
dépoussiérées de l'Africa Museum
de Tervuren.*

transmettre le plus justement possible plus de 120 morceaux de la sorte. « Un musicien peut lire des subtilités qu'un CD ou un vinyle ne peut pas faire. Dans un morceau de rumba, il y a au moins trois ou quatre guitares. Si on ne croise pas les personnes qui ont participé à la création de la musique, on peut être perdu. Mais lorsqu'on les rencontre, elles peuvent nous corriger. Les choses sont claires lorsqu'elles sont écrites. »

Un travail d'archéologie musicale

Le livre « Lindanda en partition » est très complet parce qu'il ne se limite pas aux partitions. Pytshens Kambilo s'est en effet penché sur des centaines d'archives sonores des années 1940 à 1980, dépoussiérées de l'Africa Museum de Tervuren, pour comprendre les tréfonds de l'histoire musicale traditionnelle du Congo, et mettre en lumière ses apports à la musique moderne. Un travail de laboratoire, avec des enregistrements parfois médiocres – la technologie d'autrefois n'était pas celle que nous connaissons aujourd'hui –, qui permet de déceler les tendances d'antan sur les sonorités des différents musiciens de rumba, plus récentes.

L'artiste nous raconte de surcroît l'histoire de la rumba comme intrinsèquement liée à l'histoire de l'esclavagisme et de la colonisation. Née d'un mélange d'influence des musiques luba – musique cubaine – et kongo – musique brésilienne –, ses premiers enregistrements datent de 1943. De ces déchiffrages, il en fait des fouilles archéologiques:

«On découvre qu'il y a beaucoup de guitaristes dans le sud, et de chanteurs dans le nord du Congo. Au sud, il y avait beaucoup

de richesses. Les colons y avaient installé leurs comptoirs. Les expatriés sont arrivés avec leur famille, mais aussi avec des influences particulières et des vinyles. C'est pourquoi on y retrouve beaucoup de guitaristes. Au nord, il y avait la forêt équatoriale. Ça a empêché cette modernisation, ce qui explique que l'on reste plus sur de la musique traditionnelle», relate-t-il.

Trois années d'écoute intégrale !

Pour décoder ces archives, Pytshens Kambilo n'a pas dû, comme on pourrait l'imaginer, fouiller un grenier rempli de cassettes et de bobines audio à décrypter grâce à des magnétoscopes vieillis. L'archive sonore du Service d'Ethnomusicologie au Musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren a en sa possession plus de 37.000 enregistrements audio aujourd'hui digitalisés, triés et répertoriés via le projet DEKKMMA (Digitalisatie van het Ethnomusicologisch Klankarchief van het Koninklijk Museum voor Midden-Afrika / Digitalisation de l'Archive Sonore Ethnomusicologique du Musée Royal de l'Afrique centrale) initié en 2003 avec l'Université Libre de Bruxelles et l'Université de Gand. Il faudrait plus de trois années entières pour en écouter l'intégralité.

C'est donc pour sa riche base de données que l'artiste a posé ses valises à Tervuren. Une base de données qui va,

MOYIBI

TRANSCRIPTION
PYTSHENS KAMBILO

♩ = 128

Guitare
Lokasa ya Mbon

Gtr Ac.
Gtr Ac.
Gtr S.
Gtr S.
synth.
Basse
Batterie

Guit. J.
Guit. J.
Guit. J.
Guit. J.
Syn.
Basse

© Sarah Lohisse

Chacun pour sois

TRANSCRIPTION
PYTSHENS KAMBILO

♩ = 117

Capo = 9

52

Guitar by
Franco Luambo Makiadi
Simaro Lutumba
Gerry Dialangana

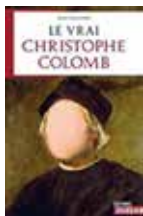
56
60
64
68
72
76
80
83
86

elle aussi, de pair avec la colonisation puisque la plupart des enregistrements – dont le premier date de 1912 – proviennent d’anciennes colonies d’Afrique centrale, principalement du Congo et du Rwanda, collectés par des mercenaires, des scientifiques ou des militaires européens. Ils sont accessibles au public sur le site web du projet DEKKMMA² permettant des recherches avec des filtres avancés comme le lieu, l’année ou la fonction de l’enregistrement (chant d’amour, à des fins politiques ou des prières par exemple). Si quelques archives en ligne sont accompagnées de données contextuelles (vidéos, livres, documentations,...) et d’extraits sonores, il faut néanmoins s’adresser au Musée, ou se rendre sur place pour les écouter en entier. C’est ce qu’a entrepris Pytshens Kambilo à l’aube de l’été 2022, sur un poste de travail prévu pour les chercheurs et chercheuses. Lorsqu’il souhaitait approfondir certaines œuvres, il les recevait directement contre un document signé, attestant qu’il ne les utiliserait qu’à destination scientifique.

Sacrifice consenti

De ce travail de titan naît donc environ 250 pages de biographies, d’histoire sur les apports de la musique traditionnelle à la musique moderne, et de partitions. « On a besoin que nos gouvernements se rendent compte que ce travail s’adresse à toutes et tous », nous dit-il, ajoutant qu’il souhaite former des personnes pour l’épauler et poursuivre le job qu’il a initié. « Je sais qu’il faut que quelqu’un se sacrifie pour que d’autres générations en bénéficient. Si on efface sa culture et ses spiritualités, je pense qu’un peuple n’existe pas. C’est aussi pour ça que ce travail est important pour moi. Si je meurs aujourd’hui, je sais pour le moins que plein de trésors pourront être publiés demain. »

[1] « Lindanda en partition » de Pytshens Kambilo : à paraître en 2024.
[2] <https://music.africanmuseum.be>



Auteur du Vrai Christophe Colomb, contre-enquête, éd. Jourdan, 2021. Jean LEMAÎTRE

Le cas Christophe COLOMB

De quelle histoire parle-t-on ? Jean Lemaître s'est lancé un sacré défi : tirer le « vrai du faux » concernant Christophe Colomb. Il revisite les anciennes archives avec un œil critique, en recourant aussi aux sources orales. Il creuse les questions économiques, sociales, culturelles, si souvent zappées... Ainsi émerge une tout autre réalité, à cent lieues de la légende présentant Colomb comme ce « génial navigateur bienfaiteur de l'humanité ». Dans cette contre-enquête, menée tambour battant, l'auteur partage sa méthode d'investigation en toute transparence.

C'

était en 2016. Je prenais une retraite anticipée à l'HECS¹ où j'enseignais le journalisme. La hiérarchie de l'école encourageait un journalisme court, rapide, sensationnel. De mon côté, je prônais la profondeur : explorer les petits coins du monde, valoriser ceux à qui la parole est rarement donnée, privilégier le terrain.

En quittant l'établissement, je m'étais promis de laisser en héritage à mes étudiantes et étudiants une sorte de manuel pratique alternatif, à cent lieues du «bling bling actuel». Finalement, j'ai décidé de me (re)lancer moi-même à l'eau, dans une investigation au long cours, dont le *modus operandi* – les doutes, les reculs, les avancées – serait transmis aux étudiants en toute transparence.

L'autre Cuba

Il me restait à trouver le sujet à explorer, sans préjugés de départ; et s'il le fallait, déconstruire d'abord les thèses officielles, et puis reconstruire. Pour choisir le cadre de mon enquête, j'ai été chanceux. Car le hasard de la vie m'a mené à découvrir une localité singulière, au sud du Portugal. Le nom de la bourgade : Cuba ! Cuba en Alentejo, et non le Cuba des Caraïbes...

Incroyable ! Sur la place centrale de ce bourg, je repère une somptueuse statue en bronze arborant cette phrase : « Ici est né Christophe Colomb en 1451 ». Je consulte un petit musée dédié au prétendu Colomb portugais. Et là, première surprise: les auteurs du coin prétendent que le célèbre navigateur (supposé génois), né ici, aurait donné le nom de Cuba à l'île lointaine des Caraïbes, découverte par l'amiral en 1492.

Je vais dès lors m'atteler à tirer « le vrai du faux » de cette histoire portugaise *a priori* fantaisiste. De fait, en quelques jours à Cuba, j'ai pu dégonfler la thèse selon laquelle Colomb aurait donné le nom de Cuba à l'île de Fidel Castro. Facile : dans son propre « carnet de bord », où Colomb décrivait son premier voyage vers l'Asie, il précisait que le nom Cuba (des Caraïbes) dérivait d'un dialecte amérindien. Fallait-il pour autant exclure l'idée que Colomb fut originaire du Portugal, et abandonner mon investigation ? Je vais rester sur place et reprendre à zéro ce dossier compliqué.

Des historiens locaux de Cuba (portugais) ont avancé une autre hypothèse que je dois vérifier. Ces derniers, en scrutant les paragraphes de Christophe Colomb (nom tardivement utilisé par le navigateur) y ont remarqué trois lettres se croisant : F, Z et S. Ce qui renverrait aux initiales de Fernando (alors duc de Beja, proche de Cuba), Zarco (un noble d'origine juive ayant émigré dans le sud du Portugal pour se mettre au service de Henri le Navigateur) et Salvador (visant le prénom CHRISTophe). La fille de Zarco

aurait eu une aventure amoureuse avec le Duc de Beja Fernando. Tombée enceinte, elle aurait donné naissance à Colomb.

Une supposition tarabiscotée ? Peut-être. Mais une autre piste s'ouvre. Je vais la sonder en ratissant, au peigne fin, Cuba (Portugal) et ses environs. Mon but : creuser le triangle relationnel qui pourrait relier Zarco, le Duc de Beja et Henri le Navigateur (d'extraction royale). Effectivement, les trois se connaissaient, ont fait du business ensemble. Curieux, en effet.

Ce que racontent les archives

J'ouvre alors un autre front de recherches : en relisant les rares textes écrits de la main de Colomb. On y apprend que l'amiral n'a jamais rien révélé de ses origines (délibérément cachées?). On constate que la thèse répandue de sa naissance italienne – Colomb, le fils d'un modeste tisserand de Gênes – est contestable. Dans ses courriers, le navigateur ne s'exprime jamais en italien. Il écrit en latin (la langue de l'aristocratie) ou dans un sabir mélangeant le portugais à l'espagnol.

En fouillant plus avant dans les archives, j'acte que les historiens spécialistes de Colomb s'accordent sur un fait : Colomb s'est bel et bien marié à Lisbonne avec Filipa, la fille du noble Perestrelo établi dans un îlot en face de Madère. Tiens donc... cet aristocrate, proche des cercles royaux portugais, avait découvert Madère en 1419 en compagnie de... Zarco. Ce dernier, s'étant définitivement installé à Madère en 1451. L'année même de la naissance supposée de Colomb du côté de Cuba. Colomb aurait-il vécu son enfance dans cette île portugaise, avant même son mariage ? Est-ce Zarco qui aurait transmis les bases de la navigation en haute mer à son supposé petit-fils ?

De galéjade au début, la piste portugaise prend corps. En consultant des archives commerciales du 15^e siècle, je tombe sur le récit officiel (authentique) d'un litige entre le navigateur et ses clients génois. Une date apparaît dans ce dossier, largement antérieure aux noces de Colomb avec la fille de Perestrelo. A cette époque, Colomb, c'est prouvé, naviguait de Madère à Gênes pour y transporter et vendre du sucre de canne (très prisé) produit en quantité à Madère. Madère, un point névralgique pour résoudre l'énigme Colomb ? Sûrement.

Sortir des sentiers battus

Ainsi me suis-je mis à décrypter l'économie portugaise en la deuxième moitié du 15^e siècle. Madère avait tout misé sur la

culture de la canne à sucre (baptisée l'or blanc), bénéficiant sur place de conditions idéales : température douce et eau en abondance. Or, précisément, les recettes fabuleuses que le négoce de sucre de canne rapportait à la couronne portugaise servaient à financer les conquêtes militaires portugaises – très dispendieuses – tout au long de la côte africaine. Rappelons qu'en ces moments, le roi du Portugal cherchait à rejoindre au plus vite l'Extrême-Orient, pour piller ses ressources. Et cela, en contournant le Cap de Bonne-Espérance, tout au sud de l'Afrique.

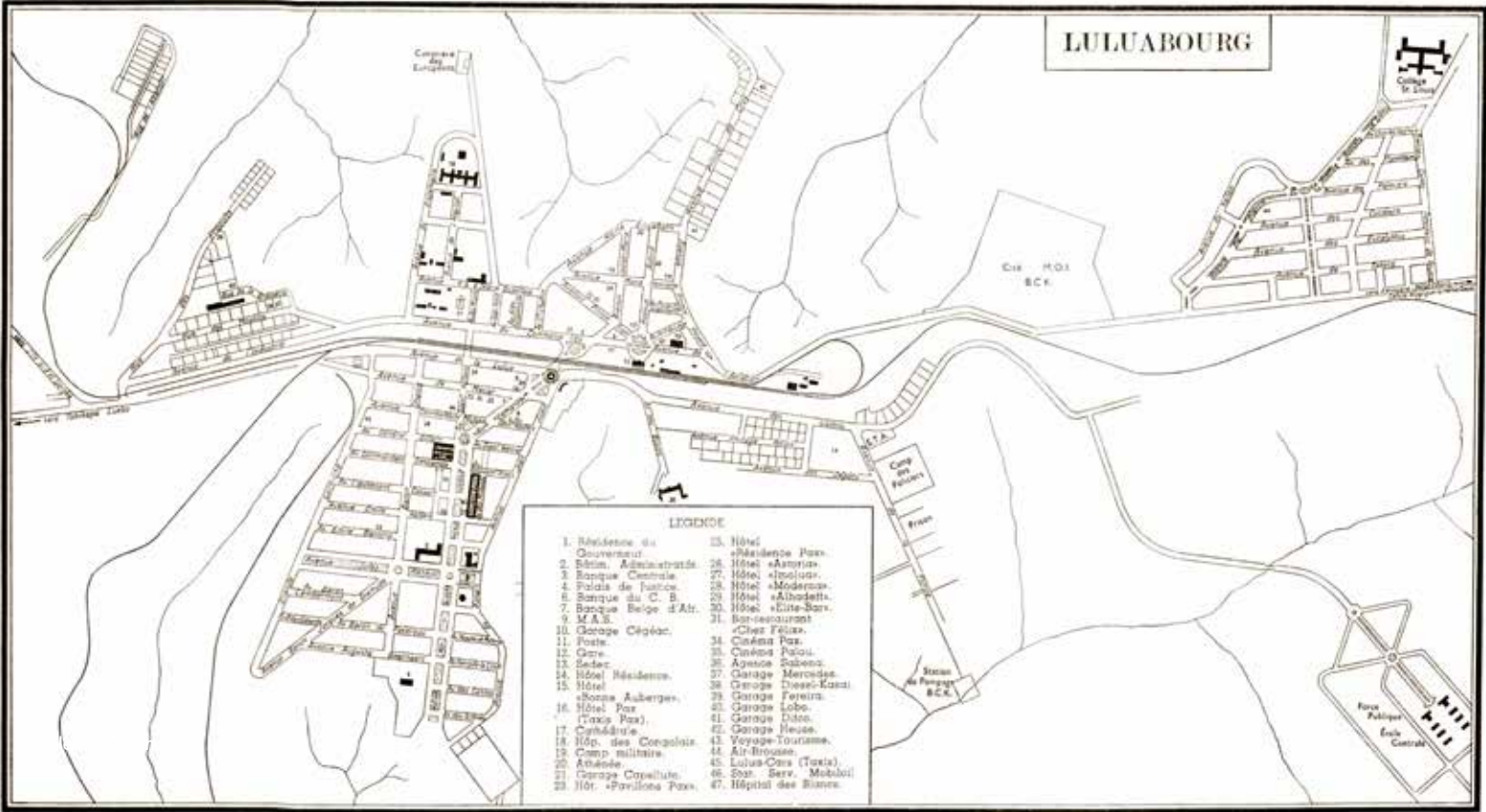
Colomb, s'il était bien descendant de Zarco, aurait donc appris à naviguer en transportant du sucre de canne de Madère, vers d'autres capitales européennes. Progressivement, il se serait attelé à d'autres expéditions plus lointaines. En lisant le carnet de bord de Colomb, lors de son premier voyage par l'ouest (en 1492), cette fois au service de l'Espagne, un élément, en apparence anodin, a attiré mon attention. Colomb, ayant atteint Cuba (des Caraïbes), écrivait que rien n'y équivalait, en beauté, les dauphins qu'il avait précédemment aperçus dans le golfe de Guinée (Afrique subsaharienne).

Le Colomb trafiquant d'esclaves

Ça alors ! Avant de servir la royauté espagnole, Colomb aura donc vogué vers les côtes de l'Afrique subsaharienne. En Guinée, le Portugal avait installé un comptoir. Le navigateur y capturait des esclaves africains ensuite acheminés, en fond de cale, à Madère, où ils étaient affectés à la coupe de la canne à sucre (un travail très dur et ingrat). Colomb s'est donc livré à l'esclavagisme, à partir de Madère vers la Guinée, et vice versa. A noter que tout bateau battant un autre pavillon que portugais était canonné et coulé par le fond.

La boucle est pour ainsi dire bouclée. En liant les différents versants de l'énigme, j'ai pu récolter un faisceau d'indices, susceptibles de réduire en poussières les versions angéliques, devenues « vérités » à coup de répétitions, se perpétuant de siècle en siècle. Une chose est sûre, ce soi-disant « génial navigateur » était un mercenaire cynique, sans foi ni loi, dont la soif d'argent constituait le seul idéal. De surplus, il fut – avec ses allers et retours entre la Guinée et le Madère portugais – un trafiquant d'esclaves, vénel et cynique, et de la pire espèce. ■

[1] IHECS : Institut des Hautes Etudes des Communications Sociales, à Bruxelles.



© Archives générales du Royaume

Entretien avec **Anne MORELLI**
 Historienne, professeure honoraire de l'ULB

Luluabourg / Kananga, une ville À DEUX VITESSES

Avec son confrère Lambert Ekanga Lokoka, historien congolais diplômé de l'ULB, Anne Morelli s'est plongée dans l'histoire coloniale de la ville de Kananga, ancienne ville modèle, située pile au centre du Congo, dans la province du Kasai. Ils ont réalisé leur recherche à partir de sources écrites et orales... Indéniablement, les témoignages ne sont pas l'histoire, et pourtant l'histoire serait incomplète sans eux.



Pour retracer l'histoire du Congo à l'époque coloniale, on doit procéder comme pour les autres sujets : trouver des sources de première main. L'exemple auquel Anne Morelli a été liée est l'histoire de la ville de Kananga, qui s'appelait Luluabourg à l'époque de la colonisation et qui était alors pressentie comme la nouvelle capitale du Congo

belge car située exactement au centre du pays. Comment retrouver son histoire ? Les seules archives constituées sont les archives belges. Extrêmement riches, elles sont conservées et accessibles à Bruxelles et pas au Congo, ce qui rassure l'historienne vu les conditions difficiles de conservation du patrimoine qu'elle a pu constater à Kananga.

Une ville modèle

Anne Morelli décrit des plans de la ville de Luluabourg, des photos, des rapports contenus dans les archives qui apportent des éléments objectifs et révèlent une ville modèle conçue par le pouvoir colonial, avec de grandes artères, une gare, une poste, un réseau d'égouts, une école normale, des terrains de football, des piscines, une centrale hydraulique, non pas un mais deux hôpitaux – on y reviendra. Les archives nous enseignent aussi qu'il existait un projet de centrale nucléaire pour produire de l'électricité.

Avec quoi peut-on ensuite confronter ces archives, les compléter et les contrebalancer ? Dans ce cas précis, une puissance ennemie n'a pas conservé des archives contradictoires, par contre on peut recueillir des témoignages, notamment celui de l'historien Lambert Ekanga qui vécut son enfance sous la

colonisation. Anne Morelli a récolté surtout des témoignages de Belges ayant vécu à Luluabourg. Son collègue devait, avec ses étudiants, recueillir des récits sur place ; mais les conditions actuelles ont été défavorables à une enquête de terrain.

Cité ségrégationniste

Grâce à cet ensemble de sources, on comprend que la ville coloniale fonctionnait à deux vitesses. Les témoins qui se sont montrés critiques envers la colonisation racontent ainsi la ségrégation : il y avait un hôpital prévu pour les « indigènes » et un pour les Blancs. Les écoles pour « indigènes » étaient du ressort des missionnaires et ne dépassaient guère le niveau primaire. Ils ajoutent que, peu avant l'indépendance, un nouvel athénée, « interracial », admettait tous les enfants, indiquant par là une volonté de créer une classe de Congolais instruits. Quant aux deux hôpitaux, y soignait-on moins bien dans l'un que dans l'autre ? C'est très difficile à l'établir ; ils attestent en tous cas que la ségrégation était réelle.

On peut enfin compléter et nuancer davantage la vision en allant sur place. Là où les plans d'archives indiquaient des infrastructures, Anne Morelli s'est rendue compte, lors de son voyage à Kananga, que la distribution d'eau et d'électricité était déficiente, comme la possibilité de circuler. Là où des cartes postales de l'époque coloniale montraient des fontaines, des cabines téléphoniques, des hôtels ou des librairies, on ne reconnaît plus rien. Les archives nous parlent d'une ville qui n'existe plus, mais dont on peut retrouver des traces « archéologiques » étoffées par des témoignages... à traiter avec prudence.

Face aux témoignages, on doit en effet procéder aussi par recoupements : en les confrontant entre eux, et avec les



Distribution des prix à l'Athénée royal de Luluabourg vers 1955.

© Archives privées

archives. Anne Morelli donne deux exemples tirés de l'histoire de l'immigration italienne qu'elle connaît bien. Un premier témoin du voyage vers la Belgique se souvenait de l'étape forcée à Milan comme d'une expérience terrible où les migrants étaient parqués dans des souterrains grouillant de poux. Pour exactement la même époque, un autre avait une version aux antipodes : il se souvenait avec reconnaissance qu'il avait reçu trois repas par jour, dont, chaque soir, une tranche de viande et du vin. Qui faut-il croire ? Un des deux ment-il ? En fait, il faut se dire qu'ils partent de deux vécus différents. Le premier était peut-être issu d'une petite classe moyenne de ville où il n'avait jamais subi la promiscuité ni la saleté, tandis que le second vivait dans une pauvreté extrême où il ne mangeait jamais trois fois par jour.

Obstacles à l'enseignement de l'histoire

Revenons à Kananga. De manière générale, les Congolais expriment la volonté de connaître leur passé. Mais l'élan se heurte à des obstacles majeurs. A ce propos, Lambert Ekanga a réalisé une étude sur l'état de l'enseignement de l'histoire au Congo¹ qui révèle divers problèmes comme le rôle des pouvoirs

politiques, l'immobilisme des programmes européo-centriques, l'insuffisance de formation initiale et continue des enseignants d'histoire, le manque de moyens matériels... A cela s'ajoute l'insécurité. C'est ainsi que les deux historiens ont été contraints d'abandonner leur projet d'exposition sur l'histoire de Luluabourg-Kananga qui aurait dû être présentée à ses habitants.

Là-bas, la population a d'autres préoccupations, et ici nous manquons d'historiens et d'archivistes intéressés par cette question ; la majorité des étudiants africains, et en particulier congolais, s'engagent dans les sciences politiques ou le droit. Ils ne rêvent pas de devenir enseignants en histoire, regrette Anne Morelli. ▶

Propos recueillis par **N. C.**

[1] Lambert Ekanga Lokoka, *L'enseignement de l'histoire à l'école secondaire en RDC. Intentions d'une réforme et pratiques de terrain*, préfacé par Anne Morelli, éd. L'Harmattan, 2023, 324 p.



Les Mères Veilleuses

Texte : Nathalie Copioli
Dessin : Manu Scordio

LES MAMANS SOLO REPRÉSENTENT 86 % DES FAMILLES MONOPARENTALES. UNE GALÈRE MAIS AUSSI UNE QUESTION DE GENRE. L'ASSOCIATION LES MÈRES VEILLEUSES SE CONCENTRE SUR L'APPROCHE GENRÉE POUR LUTTER CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, ÉCONOMIQUES, PSYCHOLOGIQUES ET INSTITUTIONNELLES À L'ENCONTRE DE MAMANS SOLOS. ELLE DÉNONCE AUSSI LES DYSFONCTIONNEMENTS DU SYSTÈME JUDICIAIRE ET CERTAINES FAÇONS DE FAIRE DE LA POLICE.

BIEN SÛR, IL EXISTE DÉJÀ DES CENTRES SPÉCIALISÉS ENGAGÉS CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES. «MAIS LES PROFESSIONNELS N'ONT PAS L'EXPERTISE DE PERSONNES CONCERNÉES. NOTRE VÉCU EST DEVENU UNE COMPÉTENCE EN SOI» PRÉCISE FATMA KARALI, FONDATRICE DES MÈRES VEILLEUSES. «ON A L'IMPRESSON QUE LE SERPENT SE MORD LA QUEUE. NOUS POINTONS LE MANQUE DE RESPONSABILITÉ POLITIQUE. LA NOUVELLE LOI «STOP FÉMINICIDE» VOTÉE EN JUIN DERNIER, NE SUFFIT PAS, DE MÊME QUE LA LOI LIZIN (1987) QUI A FAIT SORTIR LES VIOLENCES CONJUGALES DE LA SPHÈRE PRIVÉE POUR EMPÊCHER QU'ELLES RESTENT IMPUNIES. ON VEUT UNE LOI CADRE QUI ENGLOBE LES VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES».





* Service d'Aide à la Jeunesse



CHAQUE ANNÉE, LE 8 MARS, NOUS MANIFESTONS DEVANT LE TRIBUNAL DE LA FAMILLE. MAIS LES JUGES N'ONT JAMAIS VOULU NOUS RENCONTRER.



- Vous êtes Italien ? - Non, je suis Sicilien

L'immigration en Belgique ne se résume pas à une juxtaposition de provenances nationales. Chacun des groupes nationaux (« les » Marocains, « les » Espagnols, « les » Turcs...) est formé d'une riche toile de diversités régionales (Rifains, Catalans, Basques, Kurdes...). Au-delà de l'étiquette nationale, les sous-identités régionales jouent un rôle essentiel dans la façon dont ces communautés s'intègrent et préservent leur patrimoine dans le tissu multiculturel belge. Dans le cas de l'immigration italienne, la sous-identité sicilienne se veut différente par son histoire et sa culture¹.

Noël en famille, 1990.



© Alfonso Caci

Anniversaire en famille, 1988.



© Anna Maria Papa



es notions de nationalité et d'identité, bien que relativement récentes dans le champ de l'historiographie, revêtent une signification et une importance cruciales dans la question des « sous-identités régionales ». Perçus de l'extérieur, les Siciliens sont évidemment catégorisés comme Italiens.

Cependant, cette perception diffère sensiblement du point de vue des insulaires eux-mêmes.

L'installation des immigrés siciliens en Belgique s'est effectuée, comme pour les autres Italiens, selon une logique de proximité avec leurs lieux de travail, tels que les anciens bassins industriels de Wallonie et de Campine et quelques grands centres urbains comme Bruxelles et Anvers. Cette concentration spatiale a donné lieu à la formation de quartiers immigrés, comparables à des ghettos, dans les années 1950 dans les villes wallonnes, et dans les années 1980 à Bruxelles³. Par ailleurs, toute l'histoire de l'immigration montre aussi que cette concentration correspond également au souci de reconstituer dans un premier temps un espace de convivialité et de solidarité où les habitudes culturelles du pays d'origine peuvent être maintenues (occupation de l'espace public, magasins, etc.). Cette tendance est observable dans les classes populaires belges et immigrées ainsi que dans les classes favorisées qui vivent dans des quartiers résidentiels où elles créent un autre entre-soi⁴.

Repères historiques

La communauté sicilienne est la communauté italienne la plus représentée en Belgique. Elle constituerait en 2022, selon l'ISTAT², environ 36 % de la population italienne totale, soit 99.508 Siciliens sur 277.342 Italiens. Les Siciliens établis en Belgique proviennent de diverses zones emblématiques de la Sicile, notamment des provinces d'Agrigente, d'Enna et de Caltanissetta, regroupées sous l'appellation de « triangle de la dépression » en raison des conditions socio-économiques difficiles qui y ont toujours sévi.

L'émigration sicilienne s'articule autour de quatre vagues majeures au cours des XIX^e et XX^e siècles. La première vague s'étend de 1890 à 1914, suivie par celle qui se déroule durant l'entre-deux-guerres (1919-1940). La troisième phase débute après la Seconde Guerre mondiale en 1946 et se termine en 1975. Enfin, la quatrième et dernière vague, plus récente, a commencé à la fin du XX^e siècle, en 1998 et se poursuit encore aujourd'hui. Chaque vague se caractérise par des causes et des éléments différents.

Le sens des affaires

L'émigration sicilienne en Belgique a entraîné un changement significatif dans la répartition sectorielle des métiers exercés par ces migrants. En effet, il a été constaté que de nombreux émigrants sont passés du secteur primaire (notamment l'agriculture puis l'extraction minière) dont ils provenaient, aux secteurs secondaire et tertiaire. Ce phénomène témoigne des ajustements professionnels nécessaires pour s'adapter aux opportunités économiques disponibles dans le pays d'accueil, ainsi que de l'évolution de la structure économique de la Belgique. Ces changements ont eu un impact significatif sur la vie et l'intégration des émigrants siciliens et de leur descendance dans la société belge. On a remarqué que les Siciliens ont un certain sens de l'entrepreneuriat, impliquant des risques et un engagement substantiel. Néanmoins, il est crucial de ne pas idéaliser cette transition vers le secteur tertiaire, parfois forcée par les suppressions d'emplois dans les autres secteurs.



Noël en famille, 1991.



Anniversaire en famille, 1990.

Identité et traditions

Mais, qu'est-ce qui, selon eux, différencie les Siciliens des autres Italiens ? Tout d'abord, on observe un sentiment d'appartenance identitaire extrêmement important chez les Siciliens. L'identité sicilienne est particulièrement marquée par son histoire et la succession d'événements qui ont façonné l'île au fil du temps. Ils revendiquent des traits physiques distinctifs par rapport aux autres Italiens, ce qui est évidemment très relatif. Mais, par sa position géographique au carrefour de différentes cultures, l'identité sicilienne est influencée par diverses traditions et coutumes, qui la rendent unique et diversifiée. L'historien italien Salvatore Lupo dit même que les Siciliens seraient « attachés à la sicilianité. La sicilianité serait comme l'hispanité ou la négritude, une sorte de condition existentielle de laquelle on ne peut sortir »⁵ !

En outre la langue (appelé par d'autres le dialecte) de Sicile revêt une importance capitale dans la vie quotidienne. Ignazio Sicuto, linguiste et philologue sicilien, a mis en avant que le dialecte sicilien a assimilé, au fil des siècles, avec une force surprenante, des éléments provenant de langues orientales, méditerranéennes et africaines⁶. Cette fusion de diverses influences en une vitalité homogène serait considérée par les linguistes comme caractéristique d'une véritable langue plutôt que d'un simple dialecte⁷.

Ensuite, les immigrés siciliens ont leur propre ensemble de coutumes et de traditions qui les distinguent des autres communautés italiennes. Un aspect très important dans la transmission des coutumes siciliennes se situe au niveau de la nourriture ainsi que des fêtes et célébrations. Ces deux concepts sont étroitement liés et constituent un aspect essentiel de la vie communautaire sicilienne. Qu'il

s'agisse de célébrations religieuses, d'anniversaires ou de mariages, les occasions ne manquent pas pour se réunir et festoyer, perpétuant ainsi les traditions siciliennes au fil des générations. D'après Isabelle Cocimano, c'est à travers ces moments de fêtes que « le côté sicilien va ressortir, que le sentiment d'appartenance va se raviver »⁸. Giuseppe Chiodo, ancien président de l'USEF⁹ Saint-Nicolas, m'expliquait pendant mes recherches le côté très extravagant des fêtes et mariages siciliens : « Les fêtes, qu'elles soient religieuses, familiales, ou d'autres catégories, sont très extravagantes et luxueuses [...]. Mon frère s'est marié en Sicile en 1972 et a invité toute la famille qui résidait en Belgique et celle qui était en Sicile. Il y avait cinq cents personnes invitées au mariage. Et tout le monde est venu ! Il y avait trois cents personnes au mariage de ma fille. On peut clairement lier cela à l'hospitalité sicilienne »¹⁰.

Solidarités familiales

On peut également citer le rôle central de la famille dans la vie des Siciliens, une famille dont la fonction principale est de socialiser les jeunes membres de la communauté. Dans cette perspective, la famille est considérée comme « sacrée » et représente un pivot autour duquel gravitent les valeurs de solidarité, d'entraide et de confiance mutuelle. Elle assure la proximité, le soutien, la sécurité et une assurance fiable, durable et résiliable face à un extérieur perçu comme potentiellement menaçant. La famille sert également de rempart contre les désordres qui peuvent survenir dans la vie, l'environnement et surtout face à l'État.

Finalement, il faut aussi prendre en compte la vision et perception des Siciliens par les Belges et les autres Italiens. Après la Seconde Guerre mondiale, il semble que les



© Anna Maria Papa



© Alfonso Caci

Fête en famille, 1982.

Belges aient fait une distinction entre les Italiens du nord, considérés comme courageux et « civilisés », et les Italiens du sud, stigmatisés de la pire des façons. Les stéréotypes et préjugés envers les immigrés siciliens étaient très répandus. Les Siciliens en Belgique (ou plutôt les « chicholiens ») ont mauvaise presse. En effet, après une analyse de la presse belge, il est clair que les Siciliens, qu'ils soient en Belgique ou non, sont victimes de préjugés tenaces. Ces derniers sont alimentés par de nombreux articles de presse qui présentent le Sicilien comme « un bandit », « un escroc », « un homme qui veut se gouverner lui-même », « un meurtrier » et « un criminel », souvent « lié à la mafia ».

Des stéréotypes coriaces

Au sein même de la communauté italienne, les stéréotypes et préjugés envers les Siciliens sont courants. Ainsi, certains Siciliens que j'ai interviewés me révélaient qu'ils ont déjà été moqués en raison de leur accent sicilien ou tout simplement parce que Siciliens : « On a tout de même entendu tous les discours préfabriqués du Sicilien violent, jaloux, agressif, qui sort le couteau rapidement, irascible, presque Cro-Magnon, en quelque sorte. Quand on a dit que j'étais Sicilien, ma belle-famille [originaire du nord de l'Italie] avait l'impression que ma femme avait marié le dernier « mongol » et imbécile venu »¹¹.

En conclusion, les immigrés siciliens se veulent très différents des autres Italiens mais incarnent plutôt la culture de l'ensemble du « Mezzogiorno » (du sud) italien avec laquelle je n'ai détecté que des nuances subtiles. Les causes de leur départ (économiques ou politiques) sont assez similaires à celles des autres Italiens. Cependant, leur arrivée tardive en Belgique, en grand nombre et avec un pourcentage élevé

d'analphabètes, a conduit à un regroupement plus marqué, retardant leur intégration, notamment sur le plan linguistique.

Aujourd'hui, leur volonté de se différencier des autres Italiens est instrumentalisée par des mouvements politiques indépendantistes, comme il y en a aussi au nord de la botte italienne, avec la Ligue du Nord (devenue « Ligue » pour engager plus largement des voix).

Il est très probable qu'une étude approfondie des immigrants napolitains ou calabrais, présents en Belgique, révélerait en réalité des caractéristiques culturelles très similaires à celles des Siciliens. Il est évident que des enquêtes approfondies mériteraient d'être menées sur d'autres sous-identités régionales, telles que les Kurdes, les Rifains ou encore les Catalans, pour évaluer leur poids au sein des identités nationales, ou en opposition à ces dernières. ▀

[1] D'après le mémoire d'Anthony Caci : « L'immigration sicilienne en Belgique durant la deuxième moitié du XX^e siècle : une immigration italienne comme les autres ? », ULB, juin 2023.

[2] Istituto Nazionale di Statistica.

[3] MARTINIELLO Marco et REA Andrea, Une brève histoire de l'immigration en Belgique, Bruxelles, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2012.

[4] *Loc. cit.*

[5] LUPO Salvatore, « La Sicilia tra metafora e storia », dans BUDOR Dominique et DE PAULIS-DALEMBERT Maria Pia (dir.), Sicile(s) d'aujourd'hui, Paris, Presses Sorbonne Nouvelle, 2011, p. 34.

[6] SUCATO Ignazio, La lingua siciliana : origine e storia, Palerme, La Via, 1975, p. 10.

[7] *Loc. cit.*

[8] COCIMANO Isabelle, Hennuyers siciliens. Troisième génération : identités et projets, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, 2009 (Cahiers Migrations), p. 36.

[9] Unione Siciliana Emigrati e Famiglie

[10] Interview de Giuseppe Chiodo, le 01/02/2023, Seraing.

[11] Interview de Dino Calà, le 31/01/2023, Bruxelles.



© Massimo Bortolini.

Poète, slameuseuse, actriceuse.
Sous le noir du tarmac, éd. Maelström, 2022.

Marie **DARAH**

J'ai toujours été un-e sale gosse
 Mauvais enfant du genre gourmand
 Celui qui grimpe aux arbres et tombe
 De ceux sauvages qui vagabondent

Qui tag
 Qui vole
 Qui emmerde pas les Roms
 Qui dit pd ou tafiolo
 Alors que ça fait mal
 Qui suit aveuglément
 Qui se laisse pas toucher sur l'canapé
 Qui harcèle les autres mômes
 Qui se tait pas quand l'injustice trône

Oui, j'ai toujours été un-e sale gosse
 Mauvais enfant du genre gourmand
 Celui qui grimpe aux arbres et tombe
 De ceux sauvages qui vagabondent
 Qui dit que Dieu est peut-être une Femme
 Qui dit que Kevin peut être une fille si elle veut

Qui dit qui y'a pas de migrant-es juste des urgences
 Qui dit que la vie est too belle pour la gâcher
 à l'humanité rance
 Qui dit, qui court, qui crie, qui chante à tue-tête
 Qu'on nous libère de ce patriarcacat !
 Parce que notre tolérance s'effrite
 Et que le racisme s'en vient
 Et que le sexisme nous tue-mouches
 Et que le spécisme nous tue touxtes

J'ai toujours été un-e sale gosse
 Mauvais enfant du genre gourmand
 Celui qui grimpe aux arbres et tombe
 De ceux sauvages qui vagabondent

Du genre qui braille sous les stickers
 Avec le cœur trop grand pour tant d'infos
 Du genre qui tend l'autre joue sans haine
 Mais qui dézingue dans ses slams
 Avec l'amour en bandoulière
 Même si les mots coulent sur mon délit de faciès



Même si les larmes roulent sur mon smiley face
J'ai toujours été un-e sale gosse
Mauvais enfant du genre gourmand
Celui qui grimpe aux arbres et tombe
De ceux sauvages qui vagabondent

Dans les rues sous le fiel
Dans les ruelles où tombent nos ailes
Sous les ponts, sur les chemins
Shooter les cailloux dans les flaques
Pour que l'onde brise nos reflets
Pour que l'eau sache qu'on est là
Poussière parmi les ingrats
À se battre pour cohabiter juste
Avec tout le monde d'où quoi que ça vienne
Qu'un peu on s'aime

Même les sales gosses qui s'font tabasser
Même les sales gosses qui s'méto-piquent
Même les sales gosses des rues
Même les sales gosses des violences

Même les sales gosses queers
Même les sales gosses catho pieux
Même les sales gosses black street
Même les sales gosses tchip
Même les sales gosses hamdulla
Même les sales gosses blancs
Même les sales gosses sans
Même les sales gosses rien
Même les sales gosses !
Merci pour elleux

Je suis un-e sale gosse
Mauvais enfant
Genre gourmand
Sauvage

Et gosse au Québec ça veut dire couille
Et des gonades faut en avoir
Pour aimer toutes les sales gosses
Mauvais enfants qui ont rien demandé
Et qui sont né-es au hasard
Rois-Reines @u Désespoir

Éditeur responsable : Alexandre Ansay

Responsable de rédaction : Nathalie Caprioli

Ont contribué à ce numéro : Massimo Bortolini, François Braem, Amzat Boukari-Yabara, Anthony Caci, Marie Darah, Fatma Karali, Pytshens Kambilo, Christine Kulakowski, Delphine Lauwers, Jean Lemaître, Sarah Lohisse, Anne Morelli, Quentin Noirfalisse, Bérengère Piret, Ornella Rovetta, Manu Scordia, Patrick Six, Pierre-Alain Tallier.

Photo de couverture : © Massimo Bortolini.

Comité éditorial : Ali Aouattah, Loubna Ben Yaacoub, François Braem, Laura Calabrese, Vincent de Coorebyter, Kolë Gjelošhaj, Billy Kalonji, Younous Lamghari, Altay Manço, Marco Martiniello, Anne Morelli, Nouria Ouali, Andrea Rea.

Création graphique : Paul d'Artet

Mise en page : Pina Manzella

Impression : IPM

Les textes n'engagent que leurs auteurs. Les titres, intertitres et brefs résumés introductifs sont le plus souvent rédigés par la rédaction.



Avec l'aide de la Commission communautaire française, du Service d'éducation permanente, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et d'Actiris.



imag est le bimestriel édité par
le **CBAI asbl** - Av. de Stalingrad, 24
1000 Bruxelles
tél. 02/289 70 50
imag@cbai.be - www.cbai.be



ABONNEZ-VOUS ! PRIX LIBRE

Payez en fonction de vos moyens
et soutenez le travail de l'équipe de rédaction.
Par numéro ou par an (5 n°)

Disponible en format papier et numérique.

Versez votre participation sur le compte
IBAN BE34 00107305 2190
Prix indicatif : 5 euros/numéro

En n'oubliant pas de préciser
vos **nom et adresse** en communication ainsi
que la mention **format papier ou numérique**.

